Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8270150
Centre d'intérêt: 53

Danan, Marcel.

Rapport sur l'évaluation du programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde de l'année 1979-1980 / Marcel Danan, Guy Dumas, Jacques Lajeunesse ; [pour la] Direction générale du développement pédagogique, Service de recherche et expérimentation [et la] Direction de la programmation et de l'évaluation, Service de l'évaluation. -- [Québec] : Les Directions, 1980.
109 f. ; 28 cm.

Cote Dewey: 370.7'09714/D171r Cote LC: P/57/.C38

Descripteur(s): *Perfectionnement des enseignants *Langue seconde *Evaluation de programmes *Education des adultes

Rapport comportant une description du programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde (besoins de perfectionnement, nature du programme et mode de gestion), la démarche méthodologique de l'application d'un modèle d'évaluation de ce programme et une présentation des résultats de cette évaluation.

Le modèle d'évaluation retenu, conçu par la Direction de la programmation et de l'évaluation, intègre l'évaluation à l'ensemble des opérations que requiert la gestion d'un programme d'activités. Il a requis une quantification des impacts et des productions. Le seul instrument permettant de mesurer les progrès réalisés par les participants consiste en deux versions d'un même test de compétence linguistique administré au début et à la fin des sessions de perfectionnement. Le test retenu est le "Michigan proficiency test"; il n'a cependant pas été appliqué, faute d'un nombre suffisant de participants. L'obtention des renseignements nécessaires pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs de production a nécessité l'élaboration de deux formulaires, qui figurent en annexe.

Les principales conclusions qu'on peut tirer de l'expérience sont que: 1. le modèle d'évaluation a permis de mettre en évidence les lacunes du programme; 2. un modèle qui s'articule autour des concepts d'impact et de production est d'une utilisation relativement malaisée lorsqu'il s'applique à un programme dans lequel les résultats des activités ne sont pas observables ou directement mesurables; 3. les résultats de l'évaluation font ressortir que le perfectionnement en maîtrise de la langue constitue un échec; 4. le perfectionnement collectif ne devrait être réservé qu'au perfectionnement en didactique de la langue seconde. Une série de recommandations sont ensuite formulées pour corriger les lacunes révélées dans les conclusions.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8270150

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE

Service de Recherche et Expérimentation

DIRECTION DE LA
PROGRAMMATION ET DE L'EVALUATION

RAPPORT SUR L'EVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE DE L'ANNEE 1979-1980

14 novembre 1980.

Marcel Danan
Guy Dumas
Jacques Lajeunesse

E D U Q 8270150

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE

Service de Recherche et Expérimentation

DIRECTION DE LA
PROGRAMMATION ET DE L'EVALUATION

Service de l'Evaluation

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

RAPPORT SUR L'EVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE DE L'ANNEE 1979-1980

14 novembre 1980.

Marcel Danan
Guy Dumas
Jacques Lajeunesse

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I: LE PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE: ASPECT DESCRIPTIF 3

1. Les besoins de perfectionnement 3
2. la nature du programme
2. La nature du programme 5
3. Le mode de gestion 5
4. L'évaluation du programme 6

CHAPITRE 2: L'APPLICATION DU MODELE D'EVALUATION AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE: LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE 7

1. Brève description du modèle 7
2. La planification de l'évaluation du PPCELS 9
3. La réalisation de l'évaluation 19

CHAPITRE 3: LA PRESENTATION DES RESULTATS 21

PREMIERE PARTIE: LES RESULTATS D'ENSEMBLE DE L'EVALUATION DU PPCELS 21

1. La mesure de l'efficacité du PPCELS 22
2. La mesure de l'efficience du PPCELS 34

DEUXIEME PARTIE: LES RESULTATS PAR REGION 37

CHAPITRE 4: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 50

ANNEXE 1: Circulaire D.G.D.P. 79-12 (Annexe II) du 5 avril 1979 53

ANNEXE 2: Description des productions et des indicateurs de productions. 59

ANNEXE 3: Description des impacts et des indicateurs d'impacts 75

ANNEXE 4: Formulaire de renseignements destiné aux responsables du perfectionnement dans les directions régionales 87

ANNEXE 5: Formulaire de renseignements destiné aux responsables du perfectionnement dans les commissions scolaires 97

INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte de l'évaluation du programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde de l'année 1979-1980 qui en constitue la deuxième année d'application. L'évaluation a été effectuée à partir d'un modèle[1] élaboré par la Direction de la Programmation et de l'Evaluation du secteur Planification et représente à cet égard un des champs d'expérimentation du modèle.

Les résultats de l'évaluation couvrent, à quelques exceptions près, l'ensemble des projets de perfectionnement collectif qui se sont déroulés dans dix (10) des douze (12) régions administratives du territoire scolaire du Québec: la région 10, à cause du caractère particulier de ses clientèles, ne faisait pas partie du programme; la région 04 engagée dans une expérience-pilote de gestion administrative n'a pas été en mesure de fournir des données pertinentes. Toutefois, les informations recueillies auprès des directions régionales et des commissions scolaires participantes constituent un ensemble suffisant pour permettre de dresser un premier bilan.

Le mode de gestion déconcentrée qui caractérise le programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde a mis en jeu, tout au long du processus de l'évaluation, la collaboration de plusieurs unités administratives du ministère de l'Education: d'une part, celle entre la Direction Générale du Développement Pédagogique (D.G.D.P.), initiatrice du programme, par l'entremise du Service de Recherche et d'Expérimentation pédagogique (S.R.E.P.) et la Direction de la Programmation et de l'Evaluation (D.P.E.), par son Service de l'Evaluation, qui ont procédé aux opérations requises par l'évaluation conformément au modèle expérimental[2]; d'autre part, celle entre ces deux premières unités, la Direction Générale des

---

1. Ministère de l'Education, Description d'un modèle d'évaluation des programmes d'activité en éducation et projet d'expérimentation de ce modèle. Direction de la Programmation et de l'Evaluation, Service de l'Evaluation, février 1979.
2. Ministère de l'Education, Guide de réalisation de l'évaluation d'une activité, Secteur de la Planification, Direction de la Programmation et de l'Evaluation, Service de l'Evaluation, août 1979.

Réseaux (D.G.R.) et les Directions régionales (D.R.) chargées d'administrer le programme dans chacune des régions administratives, et de collecter les données pertinentes à l'évaluation auprès des commissions scolaires qui sont le maître d'oeuvre des activités de perfectionnement proprement dites.

Les résultats de l'évaluation mettent en opposition des données prévisionnelles et des réalisations effectives. Il faut toutefois signaler que, pour un certain nombre, les données prévisionnelles ont été établies concurremment au déroulement du programme avec pour conséquence que certains critères, retenus à postériori pour les besoins du modèle, n'étaient pas connus des utilisateurs, soit les directions régionales et les commissions scolaires. Une mise en garde s'impose au lecteur sur la possibilité d'interpréter certains écarts comme une déviation des objectifs du programme par les utilisateurs. C'est pourquoi dans le présent rapport la présentation des résultats (chap. 3) sera précédée d'une description du programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde (chap. 1) et de la méthodologie inhérente à l'application du modèle (chap. 2). Elle sera suivie des conclusions et recommandations (chap. 4).

CHAPITRE I: LE PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE: ASPECT DESCRIPTIF

Le programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde s'inscrit dans le prolongement du Plan de Développement de l'Enseignement des Langues (Plan DEL) dont les mesures quinquennales prenaient fin en 1977-1978. Sa mise sur pied est motivée par l'existence de besoins de perfectionnement parmi les enseignants de langue seconde. Sa nature et son mode de gestion obéissent à la politique de déconcentration des services fournis aux commissions scolaires par le ministère de l'Education ainsi qu'au souci de répondre aux situations particulières de différents milieux scolaires.

1. LES BESOINS DE PERFECTIONNEMENT

Malgré les efforts consentis par le Plan DEL, plusieurs indices signalaient que les besoins de formation et de perfectionnement des enseignants de langue seconde en exercice ne seraient que partiellement comblés. En premier lieu, le contingentement du nombre des candidats au perfectionnement (100 en français langue seconde et 250 en anglais langue seconde par année) constituait une limite quantitative dont l'éventail pénalisait les enseignants des régions éloignées des centres de perfectionnement situés à Québec et à Montréal. En second lieu, un certain nombre d'études réalisées tant au ministère de l'Education[1] que dans les milieux universitaires[2] soulignaient les lacunes de la formation du personnel enseignant les langues secondes.

---

1. Notamment:
   - Direction générale de la Planification, Les besoins de personnel pour l'enseignement de la langue seconde au niveau élémentaire, 1975.
   - Direction générale de l'Enseignement Supérieur, La problématique de la formation et de perfectionnement des maîtres pour l'enseignement des langues secondes, par l'Equipe de la formation des maîtres, avril 1976.
   - Direction générale du Développement pédagogique, Description de la situation de l'enseignement des langues secondes, anglais langue seconde et français langue seconde, telle que perçue par les commissions scolaires, Collection Etudes et Documents, code 160114, août 1977.
2. Acheson, P. et al., "English as a second language in Quebec: A teacher profile", A paper presented at the Eleventh Annual Convention of T.E.S.O.L., Miami, 1977.

En 1979, pendant la première année d'application du programme de perfectionnement collectif, un sondage mené auprès d'un échantillon représentatif de 1 150 enseignants de langue seconde par le S.R.E.P. avec le concours du Centre de Sondage de l'Université de Montréal qui a procédé au traitement des données et produit un rapport[1], permettait d'obtenir une estimation des besoins de perfectionnement.

Sommairement, il ressort des résultats du sondage l'existence de deux types de besoins:

- le premier a trait au degré de maîtrise de la langue enseignée: environ 50% des enseignants d'anglais langue seconde et 10% de ceux de français langue seconde auraient une maîtrise insuffisante de la langue qu'ils enseignent, particulièrement de l'expression orale;
- le second type ressortit à leur formation en didactique des langues secondes: environ 50% des enseignants de langue seconde du primaire et 30% de ceux du secondaire n'auraient aucune formation en didactique des langues secondes[2].

Ajoutons que dans leur ensemble, 75% des répondants en anglais langue seconde et 57% des répondants en français langue seconde ont déclaré ressentir un besoin de perfectionnement dans le but d'améliorer leur enseignement.

Les résultats de ce sondage venaient confirmer la nécessité de poursuivre la mise en application du programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde. Celui-ci avait été mis en place en 1978-1979 après qu'un comité conjoint de la D.G.D.P. et de la D.G.R. en ait établi les modalités que l'on retrouve pour l'année 1979-1980 à l'annexe II de la circulaire D.G.D.P. 79-12 du 5 avril 1979 (voir annexe 1).

---

1. TRUDEL, Guy, Les besoins de perfectionnement des enseignants en langue seconde, Rapport sommaire de recherche, Centre de Sondage de l'Université de Montréal, septembre 1979.
2. Ces proportions sont des estimations faites à partir du recoupement de plusieurs items du questionnaire adressé aux enseignants de langue seconde au moment du sondage.

2. LA NATURE DU PROGRAMME

Le programme confie aux commissions scolaires, individuellement ou conjointement, la responsabilité de mettre sur pied des projets de perfectionnement collectif à l'intention de leurs enseignants de langue seconde. Le contenu spécifique du perfectionnement, -à condition qu'il porte sur un ou plusieurs aspects de l'enseignement des langues secondes ou sur l'amélioration de la compétence linguistique des participants- est laissé à la discrétion des commissions scolaires selon les besoins qu'elles auront identifiés parmi leurs enseignants. C'est à elles qu'il appartient de déterminer la durée, le moment et le lieu du perfectionnement ainsi que la fréquence des sessions et le choix des personnes ou des institutions chargées d'en dispenser le contenu.

Le programme recommande également, conformément à "l'Ecole québécoise, Enoncé de politique et Plan d'action" que le perfectionnement s'adresse en particulier aux maîtres qui consacrent la majorité de leur tâche à l'enseignement de la langue seconde.

3. LE MODE DE GESTION

La gestion du programme est confiée aux directions régionales qui analysent les projets que leur soumettent les commissions scolaires, accordent les autorisations de les mettre en oeuvre, et fixent le montant de l'allocation budgétaire octroyée à chacun des projets en fonction des critères suivants: les objectifs, le contenu et les modalités du perfectionnement, le nombre de participants et les conditions de leur admissibilité ainsi que les mécanismes d'évaluation prévus. D'autres critères plus spécifiques à la région peuvent être ajoutés par les directions régionales.

Chaque direction régionale dispose d'un budget exclusivement affecté au programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde et dont les montants varient de 69 000 $ à 132 000 $ suivant l'importance des clientèles scolaires, les distances à l'intérieur de la région et l'accessibilité aux services d'éducation régionaux.

4. L'EVALUATION DU PROGRAMME

L'évaluation du programme s'avère d'autant plus importante que celui-ci présente un caractère innovateur tant par sa nature que par son mode de gestion. A la fin de 1979, un certain nombre de données, permettant de cerner les caractéristiques de plusieurs projets, avait pu être réuni. Mais s'agissant de la première année d'application du programme, les mécanismes d'implantation et de cueillette de données n'étant pas pleinement opératoires, il ne fut pas possible de procéder à l'évaluation d'ensemble du programme. Il fut donc décidé à la D.G.D.P. d'entreprendre une évaluation systématique à la fin de la deuxième année d'application dans le but de savoir si le programme répondait aux besoins du milieu, et d'apprécier la mesure dans laquelle l'ensemble des projets constituait une réponse aux déficiences de l'enseignement des langues secondes révélées par les différentes études précitées.

Dans le même temps, le Service de l'Evaluation de la Direction de la Programmation et de l'Evaluation du Secteur Planification mettait au point un modèle d'évaluation des programmes d'activités.

En septembre 1979, le bureau des Sous-ministres approuvait les orientations du modèle et en autorisait l'expérimentation sur des programmes d'activités proposés par les unités administratives intéressées. Au niveau du secteur primaire et secondaire, le programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde a été retenu et la responsabilité de procéder aux différentes étapes de l'évaluation suivant le modèle établi, confiée au Service de Recherche et d'expérimentation de la D.G.D.P. et au Service d'Evaluation de la D.P.E.

CHAPITRE 2: L'APPLICATION DU MODELE D'EVALUATION AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE: LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le modèle d'évaluation élaboré par le Service de l'Evaluation de la D.P.E. participe d'une méthode de gestion fondée sur une approche systémique et qualifiée de gestion de budgets par programmes d'activités.

L'application du modèle au programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde (PPCELS) dont la planification et la mise en oeuvre avaient été réalisées sans égard aux règles de gestion par programmes d'activités a nécessité la restructuration de divers éléments du PPCELS de manière qu'il réponde à l'économie générale du modèle.

L'objet du présent chapitre est de rendre compte de la méthodologie utilisée pour planifier et réaliser l'évaluation du PPCELS. Il comprend une brève description du modèle et de concepts nécessaires à sa compréhension ainsi qu'un compte rendu des principales étapes de la planification et la réalisation de l'évaluation du PPCELS.

1. BREVE DESCRIPTION DU MODELE[1]

Dans son principe le modèle intègre l'évaluation à l'ensemble des opérations que requiert la gestion d'un programme d'activités (schéma 1). Une telle conception de la gestion implique que:

- la planification de l'évaluation précède la mise en oeuvre de l'activité;
- l'évaluation incombe aux différents responsables de l'activité.

---

1. On en trouvera une description détaillée dans les deux documents de la D.P.E. cités en p. 1.

SCHEMA NO 1

PHASES (OU ETAPES) DU PROCESSUS DE GESTION D'UNE ACTIVITE

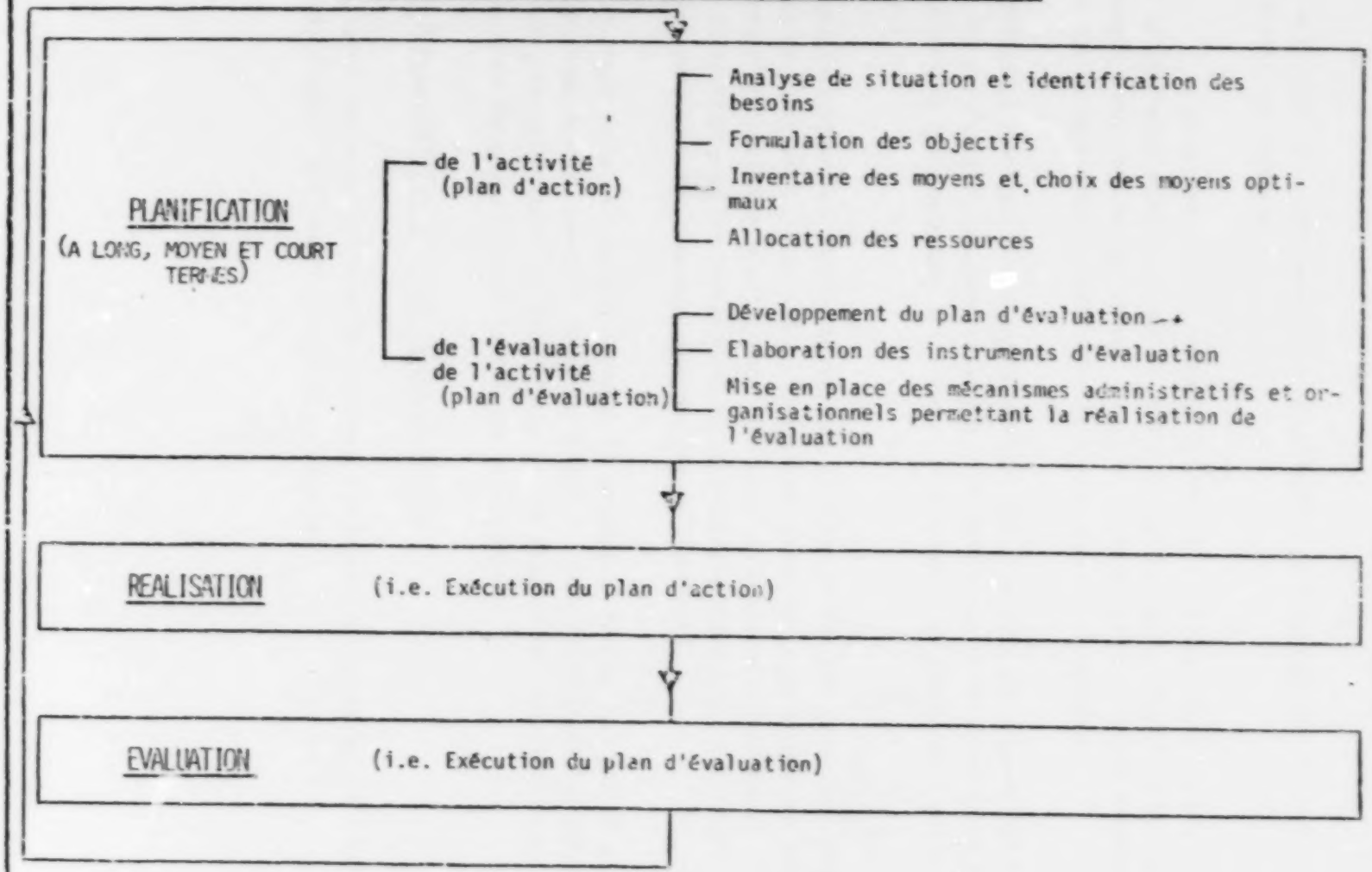

Les activités ne constituent qu'un des éléments du programme qui procède de la définition suivante:

Le programme est "un ensemble d'activités qui utilisent des ressources et les transforment en biens et services publics (productions) en vue de répondre à des besoins déterminés (impact)" (schéma 2). L'objet de l'évaluation est de déterminer l'efficacité et l'efficience du programme.

L'efficacité représente le degré d'atteinte des objectifs par comparaison entre les résultats et les prévisions établies tandis que la relation entre les résultats et les ressources utilisées pour y parvenir en constitue l'efficience.

La quantification des données permettant de caractériser les différents éléments de l'activité (ressources, productions, impacts) et de déterminer les degrés d'efficacité et d'efficience fait appel à la notion d'indicateur. Les indicateurs sont les renseignements quantifiés qui expriment l'actualisation de chacun des éléments constitutifs de l'activité.

Reconstruit selon les caractéristiques du modèle, le PPCELS, qui est un programme déconcentré, prend la forme du schéma 3. Celui-ci indique les ressources, les activités, les productions et les impacts aux deux principaux niveaux de responsabilité de la gestion du programme.

2. LA PLANIFICATION DE L'EVALUATION DU PPCELS

La planification de l'évaluation comprend les étapes suivantes qui vont être successivement décrites et, au besoin, discutées.

SCHEMA NO 2

ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN PROGRAMME D'ACTIVITES

Tout programme peut se définir comme un ensemble d'activités qui utilisent des ressources et les transforment en biens et services publics (productions) en vue de répondre à des besoins déterminés (impact désiré). Le programme subit également l'influence de facteurs dont certains sont contrôlables par le responsable du programme (mécanismes de détermination des besoins du milieu, mécanismes de contrôle de ses opérations, etc.) et d'autres pas (lois, contextes social et économique, structure hiérarchique dans laquelle il se situe, etc.); ces facteurs constituent l'ensemble des conditions dans lesquelles doivent se réaliser les activités.

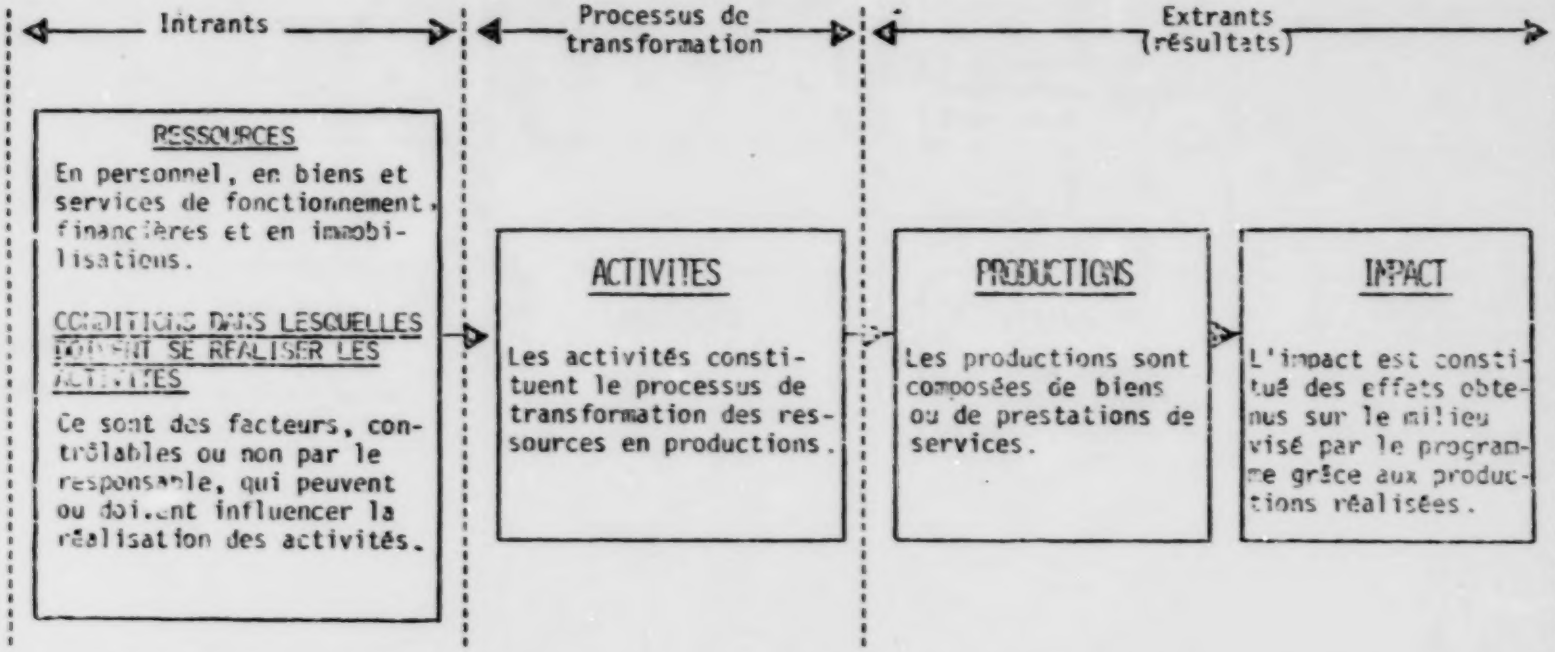

SCHEMA NO 3

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT

COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE (PPCELS)

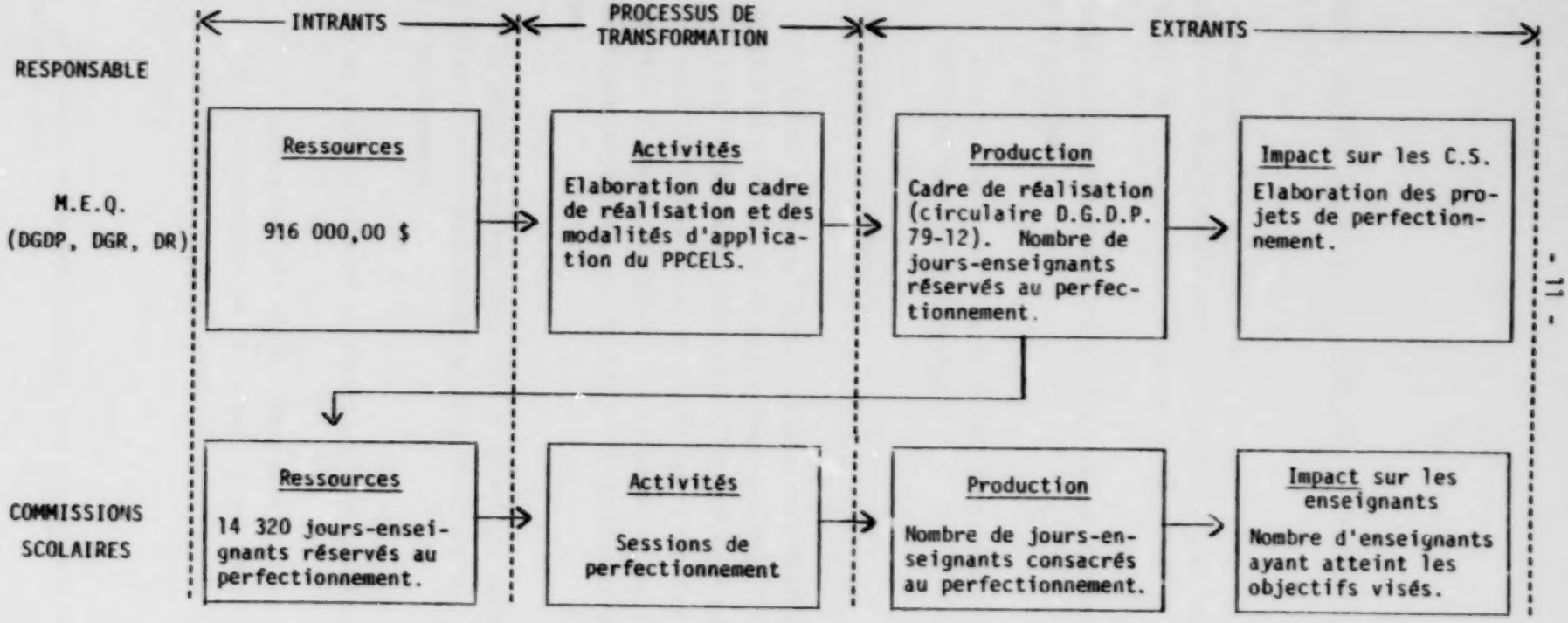

2.1 La spécification des objectifs visés par le PPCELS en objectifs mesurables

On trouvera dans les annexes 2 et 3 la description détaillée des objectifs d'impact et de production ainsi que les conditions de leur réalisation. Il sera traité ici de la démarche qui a permis de les établir.

La spécification des objectifs visés en objectifs mesurables a posé deux types de problèmes:

- celui du choix des impacts et des productions;
- celui de leur quantification

2.1.1 Le choix des impacts

En termes généraux, l'impact attendu du PPCELS est l'amélioration de la qualité de l'enseignement des langues secondes. Il s'agit là d'une notion qui n'est ni aisément observable ni directement mesurable. Le premier problème posé était donc celui de circonscrire les domaines sur lesquels devrait porter le perfectionnement. La solution en était donnée par les différentes études effectuées sur le sujet et particulièrement par le sondage de 1979[1].

Le second problème consistait à déterminer un impact quantifiable et signifiant c'est-à-dire permettant d'inférer une amélioration de la qualité de l'enseignement.

Les trois hypothèses suivantes ont été examinées:

- la comparaison des scores entre deux grilles d'observation de l'enseignement de la langue seconde administrées aux participants avant et après les sessions de perfectionnement;

---

1. op. cit., Les besoins de perfectionnement des enseignants en langue seconde, septembre 1979.

- la comparaison des résultats scolaires en langue seconde obtenus par les élèves des participants avant et après les sessions de perfectionnement;

- la sanction des résultats du perfectionnement soit: l'obtention de six (6) crédits[1] universitaires ou l'équivalent pour ceux ayant participé à un perfectionnement en didactique; l'amélioration de la compétence linguistique mesurée par un test standarisé pour ceux ayant participé à un perfectionnement de leur maîtrise de la langue seconde.

L'importance des moyens humains et financiers qu' aurait entraîné leur mise en oeuvre de même que la complexité qu'aurait requis le traitement et l'analyse des données ont conduit à rejeter les deux premières hypothèses. Suivant les termes de l'hypothèse retenue, l'atteinte de l'objectif visé est indiqué dans un cas par l'obtention de six (6) crédits ou l'équivalent, dans l'autre par l'accroissement de la maîtrise de la langue seconde mesurée par un test standardisé.

Il convient d'observer ici que les résultats de l'évaluation peuvent être grandement tributaires des indicateurs d'impact choisis. Dans ce cas-ci ils procèdent d'une inférence plausible mais difficilement vérifiable. Existe-t-il une corrélation entre les activités de perfectionnement et l'amélioration de la qualité de l'enseignement de la langue seconde et quel en est le degré?

2.1.2 Le choix des productions

Suivant l'articulation du programme telle qu'elle figure au schéma 3 deux types de production ont été identifiés.

---

1. Le choix de ce critère sera explicité

Le premier est directement observable. Il s'agit du cadre de réalisation du PPCELS consigné dans la circulaire D.G.D.P. 79-12 du 5 avril 1979.

Le second conditionne la réalisation de l'impact sur les enseignants. A partir du moment où les activités de perfectionnement sont susceptibles d'être relativement variées et qu'elles s'appliquent à deux domaines distincts (maîtrise de la langue et didactique) le choix d'un commun dénominateur devient extrêmement limité. Le seul concept indifférencié qui permette de caractériser les différentes activités de perfectionnement est celui de durée ou de temps: temps réservé au perfectionnement pour ce qui est de la responsabilité du M.E.Q., temps consacré au perfectionnement pour ce qui est de la responsabilité des commissions scolaires. L'indicateur des productions est alors le jour-enseignant de perfectionnement (j.e.p.). En reprenant les phases du schéma 3, l'on peut dire que le M.E.Q. transforme les ressources financières affectées au PPCELS en un certain nombre de j.e.p. disponibles lesquels constituent les ressources des commissions scolaires qui à leur tour, par les activités de perfectionnement, les transforment en j.e.p. effectifs.

2.1.3 La quantification des productions.

2.1.3.1 La quantification du cadre de réalisation.

Le cadre de réalisation est une production purement administrative qui fixe en termes généraux la nature et le mode de gestion du PPCELS; il n'est guère quantifiable directement. La quantification n'est possible que si elle est médiatisée par une valeur. Pour mesurer celle-ci il a été choisi de demander aux différents utilisateurs du PPCELS d'en coter les principales caractéristiques sur une échelle de satisfaction de 1 à 10.

2.1.3.2 La quantification des j.e.p.

Les ressources financières affectées au PPCELS étant préalablement déterminées la quantité de j.e.p. a été établie en faisant le rapport entre les ressources financières disponibles et le coût moyen d'un j.e.p.

$$Nj.e.p. = \frac{\text{Ressources financières}}{\text{Coût moyen d'un j.e.p.}} \quad \text{soit:} \quad \frac{916\,000{,}00\ \$}{63{,}97\ \$} = 14\,320 \text{ j.e.p.}$$

Le coût moyen d'un j.e.p. a été calculé à partir des données connues de l'année 1978-1979. Le même calcul a été appliqué à chacune des régions administratives suivant la distribution des ressources financières qui leur ont été affectées.

2.1.4 La quantification des impacts

2.1.4.1 L'impact sur les commissions scolaires

L'impact sur les commissions est actualisé pour celles-ci par la décision d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets de perfectionnement à l'intention de leurs enseignants de langue seconde. Etant donné les différences possibles dans la nature et l'ampleur de chacun des projets, cet impact n'a pas été quantifié. De fait, celui-ci est implicitement inclus dans l'impact sur les enseignants.

2.1.4.2 L'impact sur les enseignants

La quantification de cet impact a consisté, dans un premier temps, à répartir le nombre de j.e.p. dont disposaient les deux catégories d'enseignants de langue seconde, soit: les enseignants d'anglais langue seconde et ceux de français langue seconde.

Cette répartition a été effectuée en appliquant au nombre de j.e.p. de chacune des régions administratives un coefficient de pondération proportionnel à la population enseignant l'une ou l'autre langue seconde[1].

1. D'après le relevé statistique établi par S.I.M.E.Q. pour 1979-1980.

Dans un deuxième temps et pour chacune des deux catégories, il a fallu déterminer d'une part le nombre de ceux qui participeraient à un perfectionnement en maîtrise de la langue seconde et d'autre part le nombre de ceux qui participeraient à un perfectionnement en didactique de la langue seconde.

La proportion des participants à chacun des deux types de perfectionnement, maîtrise de la langue d'une part, didactique de l'autre, a été déterminée à partir des résultats du sondage de 1979.

Il a ainsi été établi qu'en anglais langue seconde 50% des participants suivraient des sessions de perfectionnement en maîtrise de la langue et 50% en didactique de l'anglais langue seconde. En français langue seconde 10% suivraient un perfectionnement en maîtrise de la langue et 90% en didactique de français langue seconde.

La formule suivante, appliquée au nombre de j.e.p. disponibles pour le perfectionnement en anglais langue seconde et celui en français langue seconde, suivant les proportions établies ci-dessus, a servi à calculer le nombre de participants dans chacune des régions.

$$N = \frac{Nj.e.p.}{c_1 L + c_2 D}$$

N = nombre de participants

Njep = nombre de jour-enseignant de perfectionnement

c_1 = proportion des participants au perfectionnement en maîtrise de la langue seconde

c_2 = proportion des participants au perfectionnement en didactique de la langue seconde

L = durée de perfectionnement en maîtrise de la langue fixée à 20 jours

D = durée de perfectionnement en didactique de la langue seconde fixée à 15 jours.

Les résultats des calculs pour l'ensemble du territoire scolaire québécois et pour chacune des régions administratives figurent aux annexes 2 et 3.

2.2 L'identification et l'élaboration des instruments de cueillette des données

Cette étape a consisté à faire le choix des instruments permettant de recueillir les renseignements chiffrés relatifs au degré d'atteinte des objectifs d'impact et de production.

2.2.1 Les instruments destinés à mesurer les impacts

Le seul instrument permettant de mesurer les progrès réalisés par les participants aux sessions de perfectionnement en maîtrise de la langue consiste dans deux versions d'un même test de compétence linguistique administré au début et à la fin des sessions de perfectionnement. L'élaboration d'un test spécifiquement conçu pour les enseignants de langue seconde du Québec a été envisagée mais il s'agit d'une opération de longue haleine qui a dû être écartée. La solution retenue a été de sélectionner parmi les tests disponibles celui qui pouvait être le plus satisfaisant pour les besoins de l'évaluation. Parmi plusieurs tests examinés, le choix s'est porté sur le Michigan Profiency Test pour ce qui est des participants enseignant l'anglais langue seconde.

Ce choix a été motivé par les deux raisons suivantes:

- il s'agit d'un test standarisé - comprenant plusieurs versions - largement répandu et dont la validité et la fiabilité ont été statistiquement vérifiées sur de nombreuses populations;

- les spécifications du test mentionnent les scores requis de différentes populations - parmi lesquels les étudiants en pédagogie - pour leur permettre de suivre des cours de niveau universitaire en langue anglaise. On y indique

aussi, suivant les résultats obtenus au pré-test, le nombre de cours de langue nécessaire pour acquérir la compétence voulue. Dans le cas du PPCELS la durée des sessions de perfectionnement en maîtrise de la langue a été estimée à 20 jours.

En ce qui concerne les enseignants de français langue seconde le choix s'est porté sur le test de l'Université Laval.

L'utilisation d'un test pour mesurer la compétence didactique des participants à ce type de perfectionnement n'a pas pu être prise en considération dans la mesure où le perfectionnement pouvait porter sur des disciplines diverses et en constante évolution. Dans ce contexte, le seul instrument utilisable était alors la sanction des sessions de perfectionnement par ceux là mêmes qui en dispensaient le contenu. La sanction minimale - dès lors qu'il fallait écarter les sessions d'information ou de sensibilisation - que l'on pouvait retenir était celle s'appliquant à la durée d'un cours universitaire soit six (6) crédits ou l'équivalent: 15 jours de perfectionnement. La demande de ces renseignements a été incluse dans les instruments destinés à recueillir les données relatives aux productions.

2.2.2 Les instruments destinés à mesurer les objectifs de production

L'obtention des renseignements nécessaires pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs de production a nécessité l'élaboration de deux formulaires.

- le premier, à l'intention des directions régionales, devait permettre de connaître le nombre de projets mis en oeuvre, le nombre de commissions scolaires participantes ainsi que leur appréciation du cadre de réalisation du PPCELS;

- le second, à l'intention des responsables de chacun des projets contenait la demande de renseignements des caractéristiques pertinentes aux activités de perfectionnement

entreprises et également une échelle d'appréciation du cadre de réalisation.

Les deux formulaires figurent aux annexes 4 et 5.

2.3 Les modalités de cueillette des données

Pour respecter la structure de fonctionnement du ministère de l'Education, et en concertation avec les responsables de la D.G.R. et des directions régionales, le mécanisme suivant a été prévu pour administrer les instruments et recueillir les données. Le nombre requis des instruments produits ou rassemblés par le S.R.E.P. et le Service de l'Evaluation de la D.P.E. seraient transmis aux directions régionales à une date pré-déterminée. Celles-ci recueilleraient les données dans leurs propres services d'une part et auprès des responsables de projets dans leur région d'autre part. L'ensemble des instruments une fois administrés seraient retournés au S.R.E.P. à la date d'échéance fixée.

3. LA REALISATION DE L'EVALUATION

3.1 L'administration des instruments

L'administration des instruments d'évaluation s'est effectuée suivant les modalités envisagées dans le paragraphe 2.3. Il faut cependant signaler que l'administration des tests de compétence linguistique n'a pu être entreprise. D'une part, parce que le nombre de participants à ce type de perfectionnement a été nettement inférieur à celui qui avait été prévu. D'autre part, parce que la plupart des sessions de perfectionnement étaient soit en cours soit terminées au moment où l'administration des tests aurait pu être possible. Pour le traitement des résultats, l'on a inféré que 20 jours de perfectionnement produisaient une augmentation de la maîtrise de la langue seconde conforme à l'impact attendu.

3.2 La compilation et le traitement des données

La compilation des données, à partir des formulaires retournés au S.R.E.P. par les directions régionales, s'est étendue de la fin juin à la mi-octobre. La durée importante de cette opération est imputable au fait que plusieurs sessions de perfectionnement n'étaient pas encore achevées à la fin juin. Il a fallu également dans plusieurs cas entrer de nouveau en contact avec les responsables des projets pour compléter ou préciser les renseignement fournis.

Le traitement des données a consisté à effectuer les regroupements permettant de quantifier les impacts et les productions et d'établir le degré d'efficacité et d'efficience du PPCELS. Ces opérations ont été effectuées pour l'ensemble du PPCELS et pour la partie opérationnalisée dans chacune des régions administratives.

Les résultats n'ont pas fait l'objet de normalisation statistique ou de traitement informatisé. Leur présentation fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 3: LA PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats du PPCELS présentés ci-après couvrent dix (10) des onze (11) régions administratives et scolaires dans lesquelles des sessions de perfectionnement se sont déroulées. Ces données prévisionnelles figurant aux annexes 2 et 3 ont été rectifiées de manière à en exclure la région 04[1], et permettre une comparaison entre les résultats prévus et ceux effectivement réalisés. Il convient également de signaler que des données complètes n'ont pu être obtenues dans les régions 01, 6.2 et 07[2] mais sans que cela ait une incidence majeure sur les résultats d'ensemble de l'évaluation du PPCELS.

Les résultats de l'évaluation sont présentés en deux parties. Dans la pre mière, l'évaluation de l'ensemble du PPCELS y est exposée et commentée. Dans la deuxième, les résultats obtenus dans chaque région administrative sont consignés dans des tableaux synthèses.

PREMIERE PARTIE: LES RESULTATS D'ENSEMBLE DE L'EVALUATION DU PPCELS

L'objet de l'évaluation étant d'apprécier d'une part l'efficacité du PPCELS et son efficience de l'autre, les résultats comprennent:

1. la mesure de l'efficacité du PPCELS soit:
   - le degré de réalisation des objectifs des productions et des impacts;
   - le respect des conditions de leur réalisation;
   - les ressources mises en oeuvre.
2. la mesure de l'efficience du PPCELS

2. la mesure de l'efficience du PPCELS

---

1. Cette région n'a pas été en mesure de fournir les données pertinentes à l'évaluation pour les raisons mentionnées dans l'introduction.
2. Voir Tableau 21.

1. LA MESURE DE L'EFFICACITE DU PPCELS

1.1 Les degrés de réalisation des objectifs de production

1.1.1 Objectif 1

Le premier objectif visait la production, dans les dix (10) régions administratives évaluées, de 13 240 jours-enseignants de perfectionnement (j.e.p.) à l'intention des maîtres de langue seconde.

Le tableau 1 oppose cette prévision, et sa répartition suivant les deux catégories de perfectionnement (maîtrise de la langue et didactique) et les deux types de participants (enseignants d'anglais langue seconde et de français langue seconde) aux résultats effectifs. Les ratios d'efficacité ont été calculés comme suit:

Ratios d'efficacité: $R.E. = \frac{\text{Résultats effectifs}}{\text{Prévisions}} \times 100$

TABLEAU 1

RATIOS D'EFFICACITE DE LA PRODUCTION DES j.e.p.

	ENSEMBLE DU PPCELS			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	Prévu	Effectif	R.E.	Prévu	Effectif	R.E.	Prévu	Effectif	R.E.
Nombre de j.e.p. produits dont:	13 240	9 532	72%	6 160	1 222	20%	7 080	8 310	117%
Anglais l.s.:	10 140	6 052	60%	5 760	1 222	21%	4 380	4 830	110%
Français l.s.:	3 100	3 480	112%	500	0	0%	2 700	3 480	129%

L'examen du Tableau 1 montre que, pour l'ensemble du programme, le degré de réalisation de l'objectif est assez satisfaisant. L'objectif est même dépassé pour ce qui est du français langue seconde. Toutefois, les sessions de perfectionnement n'ont pas été orientées suivant les prévisions établies. On note en effet que le perfectionnement en didactique a retenu la majeure partie de la production alors que le perfectionnement en maîtrise de la langue a connu une certaine désaffection malgré les besoins existants. Dans six régions, il ne s'est tenu aucune session de perfectionnement en maîtrise de la langue. Les données de l'évaluation ne permettent pas de déterminer les causes de cette désaffection. L'on peut néanmoins risquer de l'attribuer au fait que la maîtrise d'une langue seconde est une entreprise longue et ardue particulièrement pour un adulte. Les conditions de succès de ce type de perfectionnement sont souvent liées à un séjour relativement prolongé dans le milieu de la langue-cible, ce qui requiert la disponibilité des participants et des ressources financières importantes que les commissions scolaires ont hésité à engager au détriment des autres besoins de perfectionnement. Il faut aussi ajouter que la circulaire D.G.D.P. 79-12 contenait une disposition restrictive sur les séjours hors du Québec. D'autre part, la motivation à entreprendre des cours de langue serait affaiblie dans la mesure où ceux-ci ne sont pas sanctionnés par un diplôme reconnu pour fin de traitement.

A1 <u>Conditions de réalisation de l'objectif</u>

La réalisation de ce premier objectif était soumise à quatre (4) conditions.

a) les deux premières, énoncées aux points 2.2 et 2.3 de l'annexe 2, étaient des conditions de formalisme administratif qui ont été respectées.

b) la troisième condition restreignait l'admissibilité au PPCELS aux maîtres consacrant la majorité de leur tâche à l'enseignement de la langue seconde. Cette condition a été remplie dans une proportion de 82% soit par 1 520 des 1 855 participants au PPCELS. Cette condition n'était toutefois pas formulée impérativement dans la circulaire D.G.D.P. 79-12 ce qui explique que quelques commissions scolaires, dans lesquelles l'enseignement de la langue seconde n'est pas le seul fait de spécialistes, aient ouvert l'accès au perfectionnement à un certain nombre de généralistes.

c) la quatrième condition stipulait que la répartition des ressources financières devait permettre l'accès au perfectionnement à une proportion de 20%[1] de l'ensemble des enseignants de langue seconde de chacune des régions administratives. Cette condition n'a été remplie ni en ce qui concerne les prévisions ni pour ce qui est des réalisations, comme le montre le Tableau 2:

TABLEAU 2

PROPORTION DES PARTICIPANTS AU PPCELS PAR RAPPORT AU NOMBRE D'ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE DANS CHACUNE DES REGIONS EVALUEES[1]

REGIONS	01	02	03	05	6.1	6.2	6.3	07	08	09
Prévu	31%	24%	16%	30%	13%	11%	9%	27%	44%	55%
Réalisé[2]	78%	63%	19%	85%	14%	14%	20%	81%	85%	87%

1. Le nombre d'enseignants de langue seconde de chaque région est celui établi par S.I.M.E.Q. à partir de fichier individuel des enseignants.
2. Les proportions ont été calculées en tenant uniquement compte du nombre de participants qui consacrent la majorité de leur tâche à l'enseignement de la langue seconde.

B1 Les ressources financières

Les ressources financières engagées pour la production des 9 532 j.e.p. effectifs se sont élevées à 611 516,00 $ soit 11% de moins que les sommes autorisées par les directions régionales.

Le coût moyen d'un j.e.p. a été de 64,00 $, ce qui est pratiquement égal au coût moyen établi en 1978-1979.

---

1. Cette proportion est le résultat du rapport entre le nombre de participants prévu et le nombre total d'enseignants de langue seconde.

1.1.2 Objectif 2

Le deuxième objectif stipulait que la D.G.D.P. et la D.G.R. fournissent le cadre de réalisation permettant aux commissions scolaires de mettre en oeuvre des projets de perfectionnement.

Cette production non quantifiable n'a pas pu être établie en termes prévisionnels. Néanmoins, pour en faire l'évaluation, il a été demandé aux utilisateurs d'en coter les caractéristiques sur une échelle de satisfaction de 1 à 10.

Deux questionnaires distincts ont été remplis, l'un par les directions régionales, l'autre par les responsables des projets dans les commissions scolaires. Les Tableaux 3 et 4 indiquent les cotes d'appréciation, transformées en pourcentages, attribuées par chacune des régions évaluées ainsi que les cotes moyennes d'ensemble.

Les Tableaux 3 et 4 rendent compte d'un degré élevé de satisfaction tant de la part des directions régionales que des commissions scolaires. Les commentaires relevés dans les questionnaires, à quelques réserves près, expriment la satisfaction des utilisateurs et soulignent que la nature du programme et son mode de gestion permettent de mieux servir les besoins de chacun des milieux.

A) Conditions de réalisation

Cette production était assortie de deux conditions:

a) la première mentionnait que le cadre de réalisation intègre les données fournies par l'étude sur les besoins de perfectionnement des enseignants de langue seconde. Cette condition n'a pas été quantifiée dans la circulaire D.G.D.P. 79-12. Elle a été formulée comme suit: "Le perfectionnement doit... porter, selon les besoins des intéressés, sur un ou plusieurs aspect de l'enseignement de la langue seconde, y compris l'amélioration de la compétence linguistique proprement dite".

TABLEAU 3

APPRECIATION DU CADRE DE REALISATION
PAR LES DIRECTIONS REGIONALES[1]

ITEMS \ REGIONS	01 -	02 -	03 -	05 -	6.1 -	6.2 -	6.3 -	07 -	08 -	09 -	Ensemble (moyenne)
1. Clarté	90%	100%	95%	80%	n.d.	90%	80%	95%	n.d.	90%	90%
2. Précision	90%	100%	85%	80%	n.d.	90%	90%	95%	n.d.	90%	90%
3. Caractère complet des informations	80%	100%	80%	60%	n.d.	90%	90%	95%	n.d.	90%	86%
4. Modes de gestion proposés	70%	100%	95%	80%	n.d.	100%	100%	95%	n.d.	90%	92%
	Appréciation de l'ensemble du cadre de réalisation:										89,5%

1. Cotes transformées en pourcentages attribuées à chaque item par les directions régionales.

TABLEAU 4

APPRECIATION DU CADRE DE REALISATION
PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES[1]

REGIONS / ITEMS	01 -	02 -	03 -	05 -	6.1 -	6.2 -	6.3 -	07 -	08 -	09 -	ENSEMBLE -
1. La quantité d'argent disponible	86%	67%	75%	69%	91%	87%	60%	99%	95%	78%	84%
2. Le rôle de la D.R.	92%	88%	81%	77%	69%	90%	83%	98%	91%	73%	86%
3. Les critères appliqués pour l'acceptation des projets	82%	90%	89%	86%	69%	92%	78%	98%	95%	73%	84%
4. Les types de dépenses subventionnées	88%	90%	90%	40%	94%	81%	89%	95%	94%	78%	85%
5. La nature du programme (défini par la circ. D.G.D.P. 79-12)	79%	83%	88%	67%	88%	81%	95%	91%	93%	85%	87%
6. L'information à transmettre aux D.R. pour l'acceptation des projets	79%	81%	86%	69%	84%	91%	91%	97%	94%	88%	88%
7. La responsabilité confiée aux C.S. de mettre en oeuvre le perfectionnement	98%	91%	92%	70%	91%	88%	100%	98%	98%	100%	93%
8. Le personnel éligible au perfectionnement	83%	96%	95%	93%	89%	90%	94%	88%	98%	100%	92%
	Appréciation de l'ensemble du cadre de réalisation:										87%

1. Moyennes des cotes transformées en pourcentages attribuées à chaque item par les responsables des projets dans les C.S.

b) la seconde stipulait que le cadre de réalisation s'inscrive dans la politique de déconcentration du ministère de l'Education. Cette condition a été respectée.

B. Ressources nécessaires pour la production

a) Ressources humaines

1/20 d'homme/année, pour un professionnel coordonnateur des plans sectoriels à la D.G.R.

1/10 d'homme/année, pour un professionnel spécialiste en langue seconde à la D.G.D.P.

Un (1) comité consultatif en langue seconde à la D.G.D.P.

b) Ressources financières

D.G.R.	11 jours X 110,00 $	1 210,00 $
D.G.D.P.	22 jours X 110,00 $	2 420,00 $
Frais de comité de la D.G.D.P.		2 400,00 $
		6 030,00 $

Le cadre de réalisation ayant été produit antérieurement à la planification de l'évaluation, sa production n'a pu être analysée en termes d'efficacité.

1.2 Le degré de réalisation des objectifs d'impacts

1.2.1 Impacts directs

Les impacts attendus du PPCELS dans les dix (10) régions évaluées étaient, d'une part, l'augmentation de leur maîtrise de la langue seconde de 5 à 10% par 308 participants et d'autre part l'obtention de six (6) crédits ou l'équivalent en didactique de la langue seconde par 473 participants.

Pour les raisons mentionnées en p. 19 les tests mesurant l'accroissement de la compétence linguistique n'ont pas pu être administrés. Cependant, pour les besoins de l'évaluation, il a été considéré que 20 jours de perfectionnement en langue constituaient la réalisation de l'objectif visé.

Le Tableau 5 indique le degré de réalisation des objectifs d'impacts mesuré par les ratios d'efficacité.

TABLEAU 5

RATIOS D'EFFICACITE RELATIFS
AUX IMPACTS DIRECTS

	ENSEMBLE DU PPCELS			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	Prévu	Effectif	R.E.	Prévu	Effectif	R.E.	Prévu	Effectif	R.E.
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé	781	258	33%	308	0	0%	473	258	55%
dont:									
Anglais l.s.	581	213	37%	288	0	0%	293	213	73%
Français l.s.	200	45	22%	20	0	0%	180	45	25%

L'on remarquera que les sessions de perfectionnement organisées dans le cadre du PPCELS n'ont pas produit les impacts désirés. Les écarts entre les prévisions et les résultats effectifs sont importants, ce qui témoigne d'un faible degré d'efficacité, à en juger du moins d'après les critères retenus pour l'expérimentation du modèle d'évaluation qui, il faut le rappeler, ont été établis à postériori. Il demeure néanmoins qu'aucun participant n'a pu atteindre l'objectif visé par le perfectionnement en maîtrise de la langue. En ce qui concerne l'atteinte des objectifs en didactique de la langue seconde, les ratios d'efficacité de ce type de perfectionnement varient grandement d'une région à l'autre. Il convient de signaler toutefois que l'objectif a été dépassé par les participants enseignant l'anglais langue seconde dans les régions 01 (+32%), 6.1 (+59%), 6.3 (+136%) - et qu'ils s'en rapprochent de 17% dans la région 08 - et par ceux enseignant le français langue seconde dans la région 6.2 (+39%). Mentionnons aussi que sur un plan individuel, l'atteinte de l'objectif a été dépassée par 139 participants qui ont obtenu entre 9 et 15 crédits universitaires. Le Tableau 6 rend compte du nombre de participants et du nombre de crédits obtenus dans chacune des régions.

1.2.2 Conditions de réalisation de l'impact

a) la première condition à laquelle était soumise la réalisation des objectifs d'impacts était que 781 enseignants participant au PPCELS, dont 308 suivaient des sessions de perfectionnement en maîtrise de la langue et 473 en didactique de la langue seconde.

   Comme le montre le Tableau 7, le taux de participation au PPCELS a été nettement plus élevé que celui prévu.

TABLEAU 6

NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT OBTENU DES CREDITS

REGIONS	15 crédits	12 crédits	9 crédits	6 crédits	3 crédits	Total
01	11	18	3	5	40	77
02	0	0	0	0	0	0
03	0	0	0	0	15	15
05	0	0	7	0	16	23
6.1	13	21	4	13	0	51
6.2	0	0	29	21	0	50
6.3	0	12	0	40	61	113
07	0	0	0	0	0	0
08	0	0	11	14	22	47
09	0	0	10	2	71	83
TOTAL	24	51	65	95	225	459

TABLEAU 7

RATIOS D'EFFICACITE RELATIFS AU DEGRE DE PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE AU PPCELS

	ENSEMBLE DU PPCELS			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	Prévu	Effectif	R.E.	Prévu	Effectif	R.E.	Prévu	Effectif	R.E.
Nombre de participants	781	1 855	238%	308	179	58%	473	1 676	354%
dont:									
Anglais 1.s.	581	1 348	232%	288	179	62%	293	1 169	399%
Français 1.s.	200	507	253%	20	0	0%	180	507	282%
Nombre de participants dont la tâche en langue seconde > 50%	781	1 520	195%	308	67	22%	473	1 453	307%
dont:									
Anglais 1.s.	581	1 051	181%	288	67	22%	295	984	334%
Français 1.s.	200	469	234%	20	0	0%	176	469	266%

L'importance des écarts tient au fait que les commissions scolaires ont préféré tenir des sessions de perfectionnement relativement courtes et y intéresser le plus d'enseignants possible. La durée moyenne d'une session de perfectionnement a été de 6,45 jours, plus particulièrement de 6,80 jours (au lieu de 20) pour le perfectionnement en maîtrise de la langue et de 6,40 jours (au lieu de 15) pour le perfectionnement en didactique.

b) la seconde condition requérait des commissions scolaires qu'elles tiennent compte, dans l'élaboration des projets, du niveau des connaissances en langue ou en didactique, selon le cas, des candidats au perfectionnement.

Pour mesurer la réalisation de cette condition, il a été demandé aux responsables de projets d'indiquer sur le formulaire qui leur était adressé le nombre de participants qui ont été consultés sur leurs besoins de perfectionnement et des moyens utilisés pour cette consultation. Les données recueillies n'ont pas pu être quantifiées dans la mesure où, dans plusieurs formulaires, l'indication faisait l'objet d'une coche et non d'un chiffre, et dans plusieurs autres cas les nombres indiquaient l'ensemble des enseignants consultés et non celui des participants. On peut toutefois dire que, selon les responsables de projets, tous les participants ont été consultés sur leurs besoins de perfectionnement et que les trois moyens le plus fréquemment utilisés pour procéder à ces consultations ont été le sondage, les réunions et les rencontres informelles.

1.2.3 Impacts indirects

a) indépendamment des objectifs visés, le PPCELS devait permettre de favoriser une diversité des formules de perfectionnement et d'adapter le perfectionnement aux situations locales, ce qui constitue les deux premiers impacts indirects. L'évaluation du PPCELS ne portant pas sur les contenus de perfectionnement une quantification précise de ces deux impacts n'a pu être effectuée. Toutefois, d'après les titres des projets et

certaines de leurs caractéristiques on peut conclure que ces deux objectifs ont connu un taux satisfaisant de réalisation. En effet, les projets de perfectionnement comprenaient des cours sanctionnés par un certificat universitaire en enseignement de la langue seconde (22 projets), des stages de durée variable portant sur la méthodologie générale de l'enseignement de la langue seconde (14 projets) ou l'utilisation de matériel didactique particulier (8 projets), des cours de conversation anglaise (5 projets). On note aussi l'organisation de mini-sessions en mesure et évaluation des apprentissages (6 projets), en audio-visuel (2 projets) et des formules originales, telles que l'immersion locale (2 projets), le tutorat en salle de classe (2 projets) et l'échange de classes (2 projets).

b) le troisième objectif d'impact indirect visait la déconcentration des services dispensateurs de perfectionnement. Le Tableau 8 permet d'apprécier le degré de réalisation de cet impact. En effet, 98% des participants ont suivi des sessions de perfectionnement dans leur région administrative et parmi ceux-ci, 66% sur les lieux mêmes de leur travail, ce qui indique une déconcentration des services dispensateurs de perfectionnement. Il faut noter que le personnel universitaire a pourvu au perfectionnement de près de 50% des participants, dans la majorité des cas, sur les lieux de travail de ces derniers.

2. LA MESURE DE L'EFFICIENCE DU PPCELS

L'efficience du PPCELS consiste à faire les relations entre les ressources engagées et les impacts produits. Dans le cas du PPCELS il paraît plus opportun, puisque les ressources ont été utilisées pour tenir des sessions de perfectionnement, de déterminer un taux d'efficience consti-

TABLEAU 8

NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT SUIVI LEURS SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT DANS LEUR REGION ADMINISTRATIVE ET PLUS PARTICULIEREMENT SUR LES LIEUX DE LEUR TRAVAIL

REGION	NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE PARTICIPANTS DANS LEUR REG. ADM.	%	NOMBRE DE PARTICIPANTS SUR LIEUX DE TRAVAIL	%
01	214	214	100%	211	99%
02	162	162	100%	0	0%
03	195	195	100%	146	75%
05	169	169	100%	124	73%
6.1	99	97	98%	68	69%
6.2	191	191	100%	123	64%
6.3	280	268	96%	111	40%
07	261	241	92%	159	61%
08	145	145	100%	142	98%
09	139	139	100%	139	100%
TOTAL	1 855	1 821	98%	1 223	66%

tué par le rapport entre le nombre d'enseignants ayant participé au PPCELS et celui de ceux ayant atteint les objectifs visés:

$$E = \frac{\text{Nombre d'enseignants ayant atteint les objectifs}}{\text{Nombre d'enseignants ayant participé au PPCELS}} \times 100$$

Le Tableau 9 indique le taux d'efficience de l'ensemble du PPCELS et de chacune de ses parties.

TABLEAU 9

RATIOS D'EFFICIENCE DU PPCELS

	Ensemble du PPCELS	Perf. en langue	Perf. en didactique
Ratio d'efficience global	14%	0%	15%
Ratio d'efficience Anglais 1.s.	16%	0%	18%
Ratio d'efficience Français 1.s.	9%	0%	9%

Les ratios d'efficience extrêmement faibles[1] rendent compte de l'orientation du PPCELS. En fait, les commissions scolaires ont préféré, dans l'ensemble, susciter une forte participation des enseignants plutôt que de mettre l'accent sur un perfectionnement prolongé et plus en profondeur. Les commissions scolaires ont peut-être été confrontées à l'alternative suivante: soit organiser des sessions de perfectionnement prolongées en dehors des heures de travail et risquer une faible participation de la part des enseignants, soit offrir des sessions de perfectionnement pendant les heures de travail mais en limitant le temps de suppléance. Il semble que ce soit le deuxième terme de l'alternative qui ait emporté le plus d'adhésions.

---

1. Les ratios d'efficience du perfectionnement en didactique peuvent être nuancés en calculant un taux de rendement constitué par le rapport entre le nombre de crédits qu'auraient permis les sommes engagées, 8 310 j.e.p. soit 554 crédits et le nombre de crédits effectivement obtenus soit 459. R = 83%.

Au plan régional, des ratios d'efficience relativement satisfaisants sont relevés au titre du perfectionnement en didactique de l'anglais langue seconde dans les régions 6.1 (65%) et 6.3 (74%) et pour le perfectionnement en français langue seconde dans la région 6.2 (58%).

DEUXIEME PARTIE: LES RESULTATS PAR REGION

Les résultats de l'évaluation du PPCELS dans chacune des régions sont présentés dans les dix (10) tableaux synthèses qui suivent.

On trouvera dans chaque tableau les résultats concernant:

- les ratios d'efficacité de productions et d'impacts
- les taux d'efficience
- les ressources financières autorisées et dépensées pour les projets évalués dans la région (Tableau 21)
- le coût moyen d'un jour-enseignant de perfectionnement (j.e.p.)

TABLEAU 10

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 01

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 080	1 148	106%	560	156	28%	520	992	191%
Anglais 1.s.	975	975	100%	0	156	28%	420	819	195%
Français 1.s.	105	173	165%	28	0	0%	100	173	173%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	63	37	59%	28	0	0%	35	37	106%
Anglais 1.s.	56	37	66%	0	0	-	28	37	132%
Français 1.s.	7	0	0%	0	0	-	7	0	90%
Nombre de participants:	63	214	340%	28	38	136%	35	176	503%
Anglais 1.s.	56	188	335%	28	38	136%	28	150	536%
Français 1.s.	7	26	371%	0	0	-	7	26	371%
Nombre de participants dont la tâche en 1.s. > 50%	63	157	249%	28	21	75%	35	136	389%
Anglais 1.s.	56	136	242%	28	21	75%	28	120	429%
Français 1.s.	7	21	106%	0	0	-	7	16	229%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		11%			0%			21%	
Anglais 1.s.		19%			0%			25%	
Français 1.s.		0%			0%			0%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées :	46 576,00 $
Dépensées :	51 917,00 $
COUT MOYEN D'UN j.e.p.:	45,00 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 11

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 02

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	940	485	52%	520	0	0%	420	485	115%
. Anglais l.s.	910	485	53%	520	0	0%	390	485	124%
Français l.s.	30	0	0%	0	0	-	30	0	0%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	54	0	0%	26	0	0%	28	0	0%
Anglais l.s.	52	0	0%	26	0	0%	26	0	0%
Français l.s.	2	0	0%	0	0	-	21	0	0%
Nombre de participants:	54	162	300%	26	0	0%	28	162	579%
Anglais l.s.	52	162	312%	26	0	0%	26	162	623%
Français l.s.	2	0	0%	0	0	-	2	0	0%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	54	152	281%	26	0	0%	28	152	543%
Anglais l.s.	52	152	292%	26	0	0%	26	152	585%
Français l.s.	2	0	0%	0	0	-	2	0	0%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		0%			0%			0%	
Anglais l.s.		0%			0%			0%	
Français l.s.		0%			0%			0%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées :	39 129,00 $
Dépensées :	42 100,00 $
COUT MOYEN D'UN j.e.p.:	87,00 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 12

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 03

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 840	1 093	59%	980	697	71%	860	396	46%
Anglais l.s.	1 735	1 032	59%	980	697	71%	755	335	44%
Français l.s.	105	61	58%	0	0	-	105	61	58%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	106	0	0%	49	0	0%	57	0	0%
Anglais l.s.	99	0	0%	49	0	0%	50	0	0%
Français l.s.	7	0	0%	0	0	-	7	0	0%
Nombre de participants:	106	195	184%	49	104	153%	57	91	160%
Anglais l.s.	99	182	184%	49	104	153%	50	78	156%
Français l.s.	7	13	186%	0	0	-	7	13	186%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	106	122	115%	49	38	78%	57	84	147%
Anglais l.s.	99	109	110%	49	38	78%	50	71	142%
Français l.s.	7	13	186%	0	0	-	7	13	186%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		0%			0%			0%	
Anglais l.s.		0%			0%			0%	
Français l.s.		0%			0%			0%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées :	86 840,00 $
Dépensées :	81 497,00 $
COUT MOYEN D'UN j.e.p.:	74,50 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 13

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 05

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 000	809	81%	460	0	0%	540	809	150%
Anglais l.s.	750	570	76%	420	0	0%	330	570	172%
Français l.s.	250	239	96%	40	0	0%	210	239	114%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	59	7	12%	23	0	0%	36	7	19%
Anglais l.s.	43	7	16%	21	0	0%	22	7	32%
Français l.s.	16	0	0%	2	0	0%	14	0	0%
Nombre de participants:	59	169	286%	23	0	0%	36	169	469%
Anglais l.s.	43	136	316%	21	0	0%	22	136	618%
Français l.s.	16	33	206%	2	0	0%	14	33	156%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	59	167	283%	23	0	0%	36	167	464%
Anglais l.s.	43	134	312%	21	0	0%	22	134	609%
Français l.s.	16	33	206%	2	0	0%	14	33	156%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		4%			0%			4%	
Anglais l.s.		5%			0%			5%	
Français l.s.		0%			0%			0%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées : 44 260,00 $

Dépensées : 52 122,00 $

COUT MOYEN D'UN j.e.p.: 64,50 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 14

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 6.1

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 440	1 420	99%	680	0	0%	760	1 420	187%
Anglais l.s.	1 120	1 170	104%	640	0	0%	480	1 170	244%
Français l.s.	320	250	78%	40	0	0%	280	250	88%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	85	51	58%	34	0	0%	51	51	100%
Anglais l.s.	64	51	80%	32	0	0%	32	51	159%
Français l.s.	21	0	0%	2	0	0%	19	0	0%
Nombre de participants:	85	99	116%	34	0	0%	51	99	194%
Anglais l.s.	64	79	123%	32	0	0%	32	79	247%
Français l.s.	21	20	95%	2	0	0%	19	20	105%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	85	97	114%	34	0	0%	51	97	190%
Anglais l.s.	64	77	120%	32	0	0%	32	77	241%
Français l.s.	21	20	95%	2	0	0%	19	20	105%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		52%			0%			52%	
Anglais l.s.		65%			0%			65%	
Français l.s.		0%			0%			0%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées : 90 350,00 $

Dépensées : 72 948,00 $

COUT MOYEN D'UN j.e.p.: 51,50 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 15

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 6.2

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 520	1 241	82%	700	0	0%	820	1 241	151%
Anglais l.s.	1 120	613	55%	640	0	0%	480	613	128%
Français l.s.	400	628	157%	60	0	0%	340	628	131%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	90	40	44%	35	0	0%	45	40	89%
Anglais l.s.	64	18	28%	32	0	0%	32	18	56%
Français l.s.	26	32	123%	3	0	0%	23	32	61%
Nombre de participants:	90	191	212%	35	0	0%	45	191	424%
Anglais l.s.	64	136	213%	32	0	0%	32	136	425%
Français l.s.	26	55	212%	3	0	0%	23	55	240%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	90	118	131%	35	0	0%	45	118	262%
Anglais l.s.	64	70	109%	32	0	0%	32	70	219%
Français l.s.	26	48	185%	3	0	0%	23	48	209%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		21%			0%			21%	
Anglais l.s.		13%			0%			13%	
Français l.s.		58%			0%			18%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées :	89 287,00 $
Dépensées :	71 628,00 $
COUT MOYEN D'UN j.e.p.:	58,00 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 16

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 6.3

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	2 060	1 970	96?	600	0	0%	1 460	1 970	135%
Anglais 1.s.	770	730	95%	440	0	0%	330	730	221%
Français 1.s.	1 290	1 240	96%	160	0	0%	1 130	1 240	110%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	128	52	41%	30	0	0%	98	52	53%
Anglais 1.s.	44	52	82%	22	0	0%	22	52	236%
Français 1.s.	84	0	0%	8	0	0%	76	0	0%
Nombre de participants:	128	280	219%	30	9	0%	98	280	286%
Anglais 1.s.	44	70	159%	22	0	0%	22	70	318%
Français 1.s.	84	210	250%	8	0	0%	76	210	76%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	128	280	219%	30	0	0%	98	280	286%
Anglais 1.s.	44	70	159%	22	0	0%	22	70	318%
Français 1.s.	84	210	250%	8	0	0%	76	210	276%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		19%			0%			19%	
Anglais 1.s.		74%			0%			74%	
Français 1.s.		0%			0%			0%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées : 100 745,00 $

Dépensées : 86 075,00 $

COUT MOYEN D'UN j.e.p.: 43,50 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 17

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 07

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 140	1 319	116%	480	0	0%	660	1 319	200%
Anglais l.s.	750	483	64%	420	0	0%	330	483	146%
Français l.s.	390	836	214%	60	0	0%	330	836	253%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	68	12	18%	24	0	0%	44	12	27%
Anglais l.s.	43	0	0%	21	0	0%	22	0	0%
Français l.s.	25	12	48%	3	0	0%	22	12	55%
Nombre de participants:	68	261	384%	24	0	0%	44	261	593%
Anglais l.s.	43	117	272%	21	0	0%	22	117	532%
Français l.s.	25	144	576%	3	0	0%	22	144	654%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	68	203	414%	24	0	0%	44	203	461%
Anglais l.s.	43	80	186%	21	0	0%	22	80	363%
Français l.s.	25	123	492%	3	0	0%	22	123	650%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		5%			0%			5%	
Anglais l.s.		0%			0%			0%	
Français l.s.		8%			0%			8%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées	:	54 793,00 $
Dépensées	:	47 784,00 $

COUT MOYEN D'UN j.e.p.: 36,00 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 18

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 08

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 140	1 165	102%	600	80	13%	540	1 085	201%
Anglais l.s.	1 065	1 112	104%	600	80	13%	465	1 032	222%
Français l.s.	75	53	71%	0	0	-	75	53	71%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	66	26	39%	30	0	0%	36	26	72%
Anglais l.s.	61	25	41%	30	0	0%	30	25	83%
Français l.s.	5	1	20%	0	0	0%	6	1	17%
Nombre de participants:	66	145	220%	30	15	50%	36	130	361%
Anglais l.s.	61	139	228%	30	15	50%	31	124	400%
Français l.s.	5	6	120%	0	0	-	5	6	120%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	66	126	191%	30	1	3%	36	125	347%
Anglais l.s.	61	120	197%	30	1	3%	31	119	384%
Français l.s.	5	6	120%	0	0	-	5	6	120%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		18%			0%			20%	
Anglais l.s.		18%			0%			20%	
Français l.s.		17%			0%			17%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées	:	71 623,00 $
Dépensées	:	55 860,00 $
COUT MOYEN D'UN j.e.p.:		48,00 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 19

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: REGION 09

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	1 080	1 305	121%	540	290	54%	540	1 015	188%
Anglais l.s.	975	1 305	134%	540	290	54%	435	1 015	233%
Français l.s.	105	0	0%	0	0	-	105	0	0%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	62	12	16%	27	0	0%	35	12	34%
Anglais l.s.	55	12	22%	27	0	0%	28	12	43%
Français l.s.	7	0	0%	0	0	-	7	0	0%
Nombre de participants:	62	139	224%	27	22	81%	35	117	334%
Anglais l.s.	55	139	253%	27	22	81%	28	117	418%
Français l.s.	7	0	0%	0	0	-	7	0	0%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	62	98	158%	27	7	26%	35	91	260%
Anglais l.s.	55	98	178%	27	7	26%	28	91	325%
Français l.s.	7	0	0%	0	0	-	7	0	0%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		9%			0%			10%	
Anglais l.s.		9%			0%			10%	
Français l.s.		-			-			-	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées : 68 500,00 $

Dépensées : 49 855,00 $

COUT MOYEN D'UN j.e.p.: 38,00 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 20

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

RESULTATS: RECAPITULATIONS D'ENSEMBLE

PRODUCTIONS ET IMPACTS	ENSEMBLE			PERF. EN LANGUE			PERF. EN DIDACTIQUE		
	PREVU	EFFECTIF	R.E.[1]	PREVU	EFFECTIF	R.E.	PREVU	EFFECTIF	R.E.
Nombre de jours de perfectionnement utilisés:	13 240	9 532	72%	6 160	1 222	20%	7 085	8 310	117%
Anglais l.s.	10 140	6 052	60%	5 760	1 222	21%	4 380	4 830	110%
Français l.s.	3 100	3 480	112%	400	0	0%	2 700	3 480	129%
Nombre de participants ayant atteint l'objectif visé:	781	258	33%	308	0	0%	473	258	55%
Anglais l.s.	581	213	37%	288	0	0%	293	213	73%
Français l.s.	200	45	22%	20	0	0%	180	45	25%
Nombre de participants:	781	1 855	238%	308	179	58%	473	1 676	354%
Anglais l.s.	581	1 348	232%	288	179	62%	293	1 169	399%
Français l.s.	200	507	253%	20	0	0%	180	507	282%
Nombre de participants dont la tâche en l.s. > 50%	781	1 520	195%	308	67	22%	473	1 453	307%
Anglais l.s.	581	1 051	181%	288	67	22%	295	984	334%
Français l.s.	200	469	234%	20	0	0%	176	469	266%
RATIOS D'EFFICIENCE									
Ensemble du PPCELS		14%			0%			15%	
Anglais l.s.		16%			0%			18%	
Français l.s.		9%			0%			9%	

RESSOURCES FINANCIERES

Autorisées :	692 103,00 $
Dépensées :	611 516,00 $
COUT MOYEN D'UN j.e.p.:	64,00 $

1. Ratios d'efficacité.

TABLEAU 21

NOMBRE DE PROJETS TRAITES DANS LE CADRE DU PPCELS

REGIONS	NBRE DE PROJETS SOUMIS AUX D.R.	NBRE DE PROJETS ACCEPTES PAR LES D.R.	NBRE DE PROJETS REALISES	NBRE DE PROJETS EVALUES	ECARTS (4-3)
01	21	15	11	10	-1
02	1	1	1	1	0
03	16	13	13	13	0
05	16	9	7	7	0
6.1	11	9	9	9	0
6.2	15	14	14	13	-1
6.3	11	11	8	8	0
07	16	16	14	13	-1
08	13	12	11	11	0
09	5	5	5	5	0
TOTAL	125	105	93	90	-3

CHAPITRE 4: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les conclusions suivantes peuvent être tirées des résultats de l'évaluation du PPCELS à partir de l'expérimentation du modèle établi par le Service de l'Evaluation de la D.P.E.

- Le modèle d'évaluation a permis de mettre en évidence les lacunes d'un programme dont l'évaluation ne faisait pas partie du processus de gestion. Dans le cas d'un programme déconcentré, il importe que l'évaluation soit planifiée à chacun des paliers de responsabilité. Pour ce qui est du PPCELS, cette opération n'a été effectuée qu'au niveau de la D.G.D.P. Les résultats auraient sans doute été différents si la D.G.R., les directions régionales et les responsables de projets avaient pu poursuivre la même démarche.

- Le modèle d'évaluation qui s'articule autour des concepts d'impact et de production est d'une utilisation relativement malaisée lorsqu'il s'applique à un programme dans lequel les résultats des activités ne sont pas observables ou directement mesurables. Il conduit à procéder par inférence, ce qui demande une bonne connaissance des contenus de la part des gestionnaires. En ce qui concerne le PPCELS, la durée du perfectionnement et sa sanction en ont constitué les critères de performance. Ce choix, malgré les précautions prises, introduit une part d'arbitraire. Il convient de se demander si les résultats auraient été analogues si d'autres critères avaient pu être retenus: les résultats des élèves des participants par exemple, ou les scores d'une grille d'observation de l'enseignement.

- Le modèle requiert de la part de ses utilisateurs une période d'initiation. Il a fallu plusieurs heures de discussion à deux des responsables de la présente évaluation pour se familiariser avec le modèle.

- Les résultats de l'évaluation, avec les réserves qu'autorise la mise sur pied d'une première opération de ce type, font ressortir que le perfectionnement en maîtrise de la langue constitue un échec. L'acquisition d'une langue seconde est un processus onéreux, de longue haleine, qui nécessite un environnement favorable. Il ne semble pas que ces conditions puissent être réunies ni par les commissions scolaires ni par le ministère de l'Education à moins que ce dernier y consacre des ressources financières élevées. Il faut se demander si la solution ne réside pas davantage dans la mise sur pied d'une politique de qualification et d'affectation des maîtres qui réserverait, par étapes successives et dans des délais à étudier, l'enseignement de la langue seconde uniquement à ceux qui en possèdent la maîtrise.

- Le PPCELS a servi de révélateur aux besoins de perfectionnement en didactique de la langue seconde. Le taux élevé de participation des enseignants (plus de 35% des maîtres de langue seconde) dans l'ensemble des régions en fournit le témoignage. Toutefois ce type de perfectionnement mériterait à l'avenir d'être orienté de manière à offrir des sessions de perfectionnement en profondeur permettant d'envisager l'enseignement de la langue seconde dans son ensemble et non de l'asservir à une méthode ou à l'utilisation de quelques techniques particulières.

- Le perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde ne devrait être réservé qu'au perfectionnement en didactique de la langue seconde. L'instruction qui reconduirait le programme devra être accompagnée d'un guide succinct sur l'évaluation des budgets par programme, d'un plan d'évaluation et d'un formulaire dans lequel chaque responsable consignerait les données prévisionnelles d'impacts et de productions.

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

EN CONSEQUENCE LES RESPONSABLES DE LA PRESENTE EVALUATION RECOMMANDENT:

1. que le Ministère reconduise le programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde (PPCELS) dans sa forme de gestion déconcentrée;

2. que l'instruction reconduisant le PPCELS explicite les objectifs poursuivis de façon à permettre une évaluation conforme au modèle expérimenté;

3. que l'instruction reconduisant le PPCELS soit accompagnée des instruments permettant la planification et la réalisation de l'évaluation à chacun des paliers de responsabilité;

4. que les personnels responsables de l'évaluation à chacun des paliers de responsabilité reçoivent une initiation pertinente à l'utilisation du modèle;

5. que le PPCELS soit consacré essentiellement aux diverses disciplines de la didactique des langues secondes;

6. que le PPCELS favorise les types de perfectionnement en enseignement des langues secondes qui conduisent à l'obtention d'un diplôme universitaire;

7. qu'une formule palliative soit envisagée afin de pourvoir le système scolaire québécois de spécialistes qui possèdent la maîtrise de la langue seconde.

ANNEXE 1

CIRCULAIRE D.G.D.P. 79-12
(Annexe II) du 5 avril 1979

ANNEXE II

LE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

1. PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

Dans le cadre du plan de développement de l'enseignement des langues, le ministère de l'Education consacrera, au cours de l'année scolaire 1979/1980, une somme de 1 000 000,00$ à la poursuite du programme expérimental relatif au perfectionnement collectif des enseignants d'anglais, langue seconde et de français, langue seconde.

1.1 Nature du programme

Les sommes affectées au présent programme devront être utilisées à l'élaboration et à la mise en oeuvre par les commissions scolaires de projets de perfectionnement collectif à l'intention des maîtres qui dispensent l'enseignement de l'anglais, langue seconde ou du français, langue seconde.

Ces projets doivent permettre aux individus concernés d'améliorer sensiblement leur enseignement de la langue seconde. Il ne peut s'agir de sessions de sensibilisation à de nouveaux programmes ou d'activités faisant partie du déroulement normal de journées pédagogiques.

Le perfectionnement doit s'inscrire dans le cadre d'une opération planifiée, de durée variable, et porter, selon les besoins des intéressés, sur un ou plusieurs aspects de l'enseignement de la langue seconde, y compris l'amélioration de la compétence linguistique proprement dite.

Le perfectionnement s'adresse, en particulier, aux maîtres qui consacrent la majorité de leur activité professionnelle à l'enseignement d'une langue seconde.

Les sommes allouées peuvent être utilisées à différentes fins telles que:

- engagement de personnes-ressources, remboursement de frais de suppléance s'il y a lieu et au besoin paiement des frais de déplacements et de séjour des enseignants concernés ou de contrats avec des institutions d'enseignement supérieur.

...2

1.2 Répartition budgétaire

La somme totale de 1 000 000,00$ est répartie entre les onze (11) régions de la façon suivante:

• région 01	75 000,00$
• région 02	65 000,00$
• région 03	130 000,00$
• région 04	75 000,00$
• région 05	70 000,00$
• région 06.1	100 000,00$
• région 06.2	105 000,00$
• région 06.3	145 000,00$
• région 07	80 000,00$
• région 08	80 000,00$
• région 09	75 000,00$

Cette répartition a été établie à partir d'un montant de base de 20 000,00$ par région et d'un facteur de pondération qui tient compte de la clientèle, des distances à l'intérieur de la région et de l'accessibilité aux services d'éducation régionaux.

Dans le cadre des activités de perfectionnement réalisées à l'extérieur du Québec, un certain nombre de programmes seront disponibles d'ici le début de mai. Le choix des groupes intéressés devra se faire à l'intérieur de ces programmes.

Les stages d'immersion en anglais langue seconde à la "Louisiane State University" (cent stagiaires admissibles) seront financés à même ces budgets. Les renseignements sur ce programme parviendront aux commissions scolaires dans les prochains jours.

.../3

1.3 Gestion des projets

Les projets de perfectionnement sont élaborés par les commissions scolaires, avec la participation des conseillers pédagogiques en langues secondes, suivant les critères fixés par la direction régionale en concertation avec les commissions scolaires (1). Les projets soumis par les commissions scolaires doivent fournir des informations sur les aspects suivants: objectifs, contenu, modalités, nombre d'enseignants participants, conditions d'admissibilité, mécanismes d'évaluation. Afin d'optimiser l'efficacité des ressources financières allouées, les commissions scolaires auraient avantage à se regrouper dans le but d'élaborer, de présenter et de mettre en oeuvre des projets communs. De leur côté, les directions régionales peuvent, si elles l'estiment nécessaire, faire appel aux spécialistes en langues secondes de la Direction générale du développement pédagogique qui apporteront leur concours à l'étude et à l'évaluation des projets soumis par les commissions scolaires. Il appartiendra aux directions régionales, en collaboration avec la D.G.D.P., d'assurer le suivi et l'évaluation finale des projets mis en oeuvre.

1.4 Coordination des projets

Chaque direction régionale dispose de la somme prévue en 1.2

Les montants non engagés au 30 septembre 1979, dans une D.R., pourront être affectés par la Direction générale des réseaux (D.G.R.) et la Direction générale du développement pédagogique (D.G.D.P.) à des projets supplémentaires soumis à d'autres D.R..

Au cours du mois d'octobre 1979, une évaluation conjointe par les D.R., la D.G.R. et la D.G.D.P. sera réalisée et la possibilité d'une réallocation des ressources non engagées sera étudiée.

---

(1) Date limite de présentation des projets: 31 mai 1979

...4

2. Perfectionnement individuel

Une circulaire particulière fournira plus tard des informations relatives à cette forme de perfectionnement si elle est maintenue en 1979-1980.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES PRODUCTIONS ET DES INDICATEURS DE PRODUCTIONS

ANNEXE 2

EVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

Description des Productions
et des indicateurs de productions

80-02-21

M. Danan
G. Dumas
J. Lajeunesse

LES PRODUCTIONS

1.0 ENONCE DU PREMIER OBJECTIF OPERATIONNEL DE PRODUCTION

La D.G.D.P. fournit aux commissions scolaires au moyen d'une subvention de 916 000,00 $ 14 320 jours-enseignants de perfectionnement collectif destiné aux enseignants de langue seconde.
(Réf.: voir circulaire D.G.D.P. 79-12)

Les 14 320 jours-enseignants sont répartis comme suit, pour chaque langue seconde, dans les onze (11) régions administratives suivantes:

		Anglais l.s.	Français l.s.	Total
1.01	Région 01	975	105	1 080
1.02	Région 02	910	30	940
1.03	Région 03	1 735	105	1 140
1.04	Région 04	1 037	43	1 840
1.05	Région 05	750	250	1 000
1.06	Région 06.1	1 120	320	1 440
1.07	Région 06.2	1 120	400	1 520
1.08	Région 06.3	770	1 290	2 060
1.09	Région 07	750	390	1 140
1.10	Région 08	1 065	75	1 140
1.11	Région 09	975	105	1 080

2.0 CONDITIONS

2.1 Que les commissions scolaires soumettent aux directions régionales des projets de perfectionnement collectif destinés à leurs enseignants en langue seconde.

2.2 Que les projets de perfectionnement collectif élaborés par les commissions scolaires soient acceptés par les directions régionales.

2.3 Que les participants consacrent plus de 50% de leur tâche à l'enseignement de la langue seconde.

2.4 Que les critères de répartition des ressources financières permettent à une proportion égale à 20% des enseignants de langue seconde de chaque région administrative de se perfectionner.

3.0 RESSOURCES NECESSAIRES POUR LA PRODUCTION

3.1 Humaines: 0

3.2 Financières: montant de la subvention du programme 916 000,00 $ réparti dans les onze (11) régions administratives comme suit:

3.2.01	Région 01	69 000,
3.2.02	Région 02	60 000,
3.2.03	Région 03	118 000,
3.2.04	Région 04	69 000,
3.2.05	Région 05	64 000,
3.2.06	Région 06.1	92 000,
3.2.07	Région 06 2	97 000,
3.2.08	Région 06.3	132 000,
3.2.09	Région 07	73 000,
3.2.10	Région 08	73 000,
3.2.11	Région 09	69 000,

4.0 LIENS ET PONDERATION ENTRE LA PRODUCTION ET L'IMPACT VISE

Un perfectionnement de vingt (20) jours-enseignants permet d'améliorer les connaissances linguistiques de 5 à 10%. En didactique un perfectionnement de quinze (15) jours-enseignant permet d'acquérir six (6) crédits ou l'équivalent.

5.0 ENONCE DU DEUXIEME OBJECTIF OPERATIONNEL DE PRODUCTION

La D.G.D.P. et la D.G.R. fournissent le cadre général de réalisation permettant aux commissions scolaires du primaire et du secondaire de mettre en oeuvre des projets de perfectionnement collectif à l'intention des enseignants de langue seconde.

Le cadre de réalisation:

- désigne le maître d'oeuvre du perfectionnement collectif
- précise la nature du perfectionnement
- définit la clientèle visée
- détermine sur le plan formel les catégories de renseignements à inclure dans les projets
- indique l'affectation des dépenses
- fixe la date limite de présentation des projets
- détermine le rôle des directions régionales
- désigne les responsables du suivi et de l'évaluation finale des projets mis en oeuvre

6.0 CONDITIONS

6.1 Le cadre de réalisation intègre les données fournies par l'étude des besoins de perfectionnement des enseignants dispensant l'enseignement de la langue seconde.

6.2 Que le cadre de réalisation s'inscrive dans la politique de déconcentration du ministère de l'Education.

7.0 RESSOURCES NECESSAIRES POUR LA PRODUCTION

7.1 Ressources humaines

1/20 d'homme/année, pour un professionnel coordonnateur des plans sectoriels à la D.G.R.

1/10 d'homme/année, pour un professionnel spécialiste en langue seconde à la D.G.D.P.

Un (1) comité consultatif en langue seconde à la D.G.D.P.

7.2 Ressources financières

D.G.R.	11 jours X 110,00 $	1 210,00
D.G.D.P.	22 jours X 110,00 $	2 420,00
Frais de comité de la D.G.D.P.		2 400,00
		6 030,00 $

8.0 LIEN ET PONDERATION ENTRE LA PRODUCTION ET L'IMPACT VISE

Le cadre général de réalisation permet aux commissions scolaires de remplir les conditions administratives préalables à la mise en oeuvre des projets.

DESCRIPTION DES INDICATEURS, DES DONNEES ET DE LA POPULATION

1.0 Production

1.1 La D.G.D.P. fournit aux commissions scolaires au moyen d'une subvention de 916 000,00 $, 14 320 jours-enseignants de perfectionnement collectif destiné aux enseignants de langue seconde (Réf.: voir circulaire D.G.D.P. 79-12).

Les 14 320 jours-enseignants sont répartis comme suit dans les onze (11) régions administratives: Région 01, 1 080; Région 02, 940; Région 03, 1 840; Région 04, 1 080; Région 05, 1 000; Région 06.1, 1 440; Région 06.2, 1 520; Région 06.3, 2 060; Région 07, 1 140; Région 08, 1 140; Région 09, 1 080.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
1.1.1 Pourcentage de jours-enseignants pour le perfectionnement collectif des enseignants en langue seconde.	- nombre de jours-enseignants produits - nombre de jours-enseignants fournis	le responsable de chacune des directions régionales
1.1.2 Pourcentage des jours-enseignants utilisés dans chacune des régions administratives	- nombre de jours-enseignants produits dans chacune des régions administratives	le responsable de chacune des directions régionales

2.0 Conditions

2.1 Que les projets de perfectionnement collectif élaborés par les commissions scolaires soient acceptés par les directions régionales.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
2.1.1 Pourcentage des projets de perfectionnement collectif qui ont été acceptés par les directions régionales	- nombre de projets soumis par les commissions scolaires aux directions régionales	le responsable de chacune des directions régionales
	- nombre de projets acceptés par les directions régionales	le responsable de chacune des directions régionales

2.0 Conditions

2.2 Que les critères de répartition des ressources financières dans chacune des régions administratives permettent à une proportion égale de 20% d'enseignants de se perfectionner.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
2.2.1 Pourcentage des régions administratives qui ont conservé ou dépassé un taux de participation au perfectionnement collectif en langue seconde de 20%	- nombre d'enseignants dispensant l'enseignement de la langue seconde dans chacune des régions administratives	le responsable de chacune des directions régionales
	- nombre d'enseignants en langue seconde qui participent au programme de perfectionnement collectif dans chacune des régions administratives	le responsable de chacune des directions régionales
	- nombre de régions administratives qui ont conservé ou dépassé le taux de participation prévu	les responsables de l'évaluation
	- nombre de régions administratives	les responsables de l'évaluation

3.0 Ressources utilisées pour la production 1.1

3.1 Somme allouée par les directions régionales pour subventionner les projets de perfectionnement collectif en langue seconde des commissions scolaires de leur région administrative et pour l'ensemble de la province.

Région 01, 69 000, $; Région 02, 60 000, $; Région 03, 118 000, $; Région 04, 69 000, $; Région 05, 64 000, $; Région 06.1, 92 000, $; Région 06.2, 97 000, $; Région 06.3, 132 000, $; Région 07, 73 000, $; Région 08, 73 000, $; Région 09, 69 000, $.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
3.1.1 Somme d'argent allouée par chacune des régions administratives	- somme d'argent allouée pour le perfectionnement par chacune des régions administratives	le responsable de chacune des directions régionales
3.1.2 Somme d'argent allouée pour l'ensemble de la province	- somme d'argent allouée pour le perfectionnement pour l'ensemble de la province	les responsables de l'évaluation

4.0 Lien entre la production et l'impact visé

4.1 Un perfectionnement de vingt (20) jours-enseignants permet d'améliorer les connaissances linguistiques de 5 à 10%. En didactique un perfectionnement de quinze (15) jours-enseignants permet d'acquérir six (6) crédits ou l'équivalent.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
4.1.1 Pourcentage des enseignants ayant amélioré leurs connaissances linguistiques de 5 à 10% qui ont utilisé le nombre de jours-enseignants prévus (20 jours)	- nombre d'enseignants ayant participé à un perfectionnement linguistique	le responsable à la direction régionale
	- nombre d'enseignants qui ont utilisé les vingt (20) jours fournis pour un perfectionnement linguistique	le responsable à la direction régionale
	- nombre d'enseignants ayant utilisé les vingt (20) jours fournis pour un perfectionnement linguistique et qui ont amélioré leur connaissance linguistique de 5 à 10%	le responsable à la commission scolaire et les enseignants
4.1.2 Pourcentage des enseignants ayant amélioré leur connaissance en didactique de six (6) crédits qui ont utilisé le nombre de jours-enseignants prévus (15 jours)	- nombre d'enseignants qui ont reçu un perfectionnement en didactique	le responsable à la direction régionale
	- nombre d'enseignants qui ont utilisé quinze (15) jours pour un perfectionnement en didactique	le responsable à la direction régionale
	- nombre d'enseignants qui ont reçu six (6) crédits après avoir utilisé quinze (15) jours de perfectionnement en didactique	le responsable à la commission scolaire et les enseignants

5.0 Production

5.1 La D.G.D.P. et la D.G.R. fournissent le cadre général de réalisation permettant aux commissions scolaires du primaire et du secondaire de mettre en oeuvre des projets de perfectionnement collectif à l'intention des enseignants de langue seconde.

Le cadre de réalisation désigne le maître d'oeuvre du perfectionnement collectif, précise la nature du perfectionnement, définit la clientèle visée, détermine sur le plan formel les catégories de renseignements à inclure dans les projets, indique l'affectation des dépenses, fixe la date limite de présentation des projets, détermine le rôle des directions régionales, désigne les responsables du suivi et de l'évaluation finale des projets mis en oeuvre.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
5.1.1 Pourcentage des éléments du cadre décrits de façon complète et de façon compréhensible pour les directions régionales et les commissions scolaires	Pour chaque élément du cadre devant apparaître dans la circulaire: a) vérifier sa présence dans la circulaire, b) apprécier son niveau de compréhension par les directions régionales et les commissions scolaires, c) apprécier son niveau de description pour les directions régionales et les commissions scolaires (i.e. tous les aspects mentionnés à propos de cet élément permettent-ils aux directions régionales et aux commissions scolaires d'effectuer leur travail?)	a) rédacteur de la circulaire b) le responsable à la direction régionale et à la commission scolaire c) le responsable à la direction régionale et à la commission scolaire

6.0 Conditions

6.1 La circulaire intègre les données fournies par l'étude des besoins de perfectionnement des enseignants dispensant l'enseignement de la langue seconde.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
6.1.1 Pourcentage des besoins de perfectionnement de l'étude décrits dans la circulaire	- nombre de besoins identifiés dans les études	les responsables à la D.G.D.P. et à la D.G.R.
	- nombre de besoins décrits dans la circulaire identifiés dans les études	les responsables à la D.G.D.P. et à la D.G.R.

6.0 Conditions

6.2 Que le cadre de réalisation s'inscrive dans la politique de déconcentration du ministère de l'Education.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
6.2.1 Le pourcentage de responsabilités décrites par rapport au nombre de responsabilités à déconcentrer selon la politique de déconcentration	- liste de responsabilités à déconcentrer décrites dans un texte officiel - liste de responsabilités déconcentrées décrites dans la circulaire	texte officiel sur la déconcentration analysé par les responsables de la D.G.D.P. et de la D.G.R.

7.0 Ressources nécessaires pour la production

7.1 1/20 d'homme/année, pour un professionnel coordonnateur des plans sectoriels à la D.G.R.
11 jours X 110,00 $: 1 210,00 $
1/10 d'homme/année, pour un professionnel spécialiste en langue seconde à la D.G.D.P.
22 jours X 110,00 $: 2 420,00 $
Un Comité consultatif en langue seconde à la D.G.D.P.
Frais de comité : 2 400,00 $

TOTAL 6 030,00 $

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
7.1.1 Temps consacré par les personnels à la D.G.R., à la D.G.D.P. et dépenses du Comité	- portion d'année (en jours) de travail fournie par les personnels pour la production - somme d'argent payée pour les dépenses du Comité	
Somme d'argent dépensée pour le salaire des personnels de la D.G.R. et de la D.G.D.P.	- somme d'argent dépensée pour le travail des professionnels de la D.G.D.P. et de la D.G.R.	
7.1.2 Dépense totale pour les ressources humaines	- somme totale d'argent dépensée pour les personnels et le Comité	

8.0 Lien et pondération entre la production et l'impact visé

8.1 Le cadre général de réalisation permet aux commissions scolaires de remplir les conditions administratives préalables à la mise en oeuvre des projets.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
7.1.1 Pourcentage des commissions scolaires qui ont rempli les conditions administratives préalables à la mise en oeuvre des projets.	- nombre de commissions scolaires qui ont rempli les conditions administratives préalables à la mise en oeuvre des projets	le responsable de chacune des directions régionales
	- nombre de commissions scolaires qui ont soumis des projets	le responsable de chacune des directions régionales

ANNEXE 3

DESCRIPTION DES IMPACTS ET
DES INDICATEURS D'IMPACTS

EVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

Description des impacts et des indicateurs d'impacts

80-02-21

M. Danan
G. Dumas
J. Lajeunesse

LES IMPACTS

1.0 ENONCE SYNTHESE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS D'IMPACTS

1.1 D'ici juin 1980, 336 enseignants dispensant l'enseignement de la langue seconde au primaire et au secondaire auront augmenté leur maîtrise de la langue seconde de 5 à 10% en moyenne selon le niveau initial de leurs connaissances.

1.2 D'ici juin 1980, 507 enseignants dispensant l'enseignement de la langue seconde au primaire et au secondaire auront amélioré leur connaissance didactique de l'enseignement de la langue seconde par l'acquisition de six (6) crédits ou l'équivalent.

1.3 L'impact vise les enseignants de langue seconde des onze (11) régions administratives selon la répartition suivante:

	Maîtrise de la langue		Didactique		Total
	A. l.s.	F. l.s.	A. l.s.	F. l.s.	
1.3.01, Région 01;	28	0	28	7	63
1.3.02, Région 02;	26	0	26	2	54
1.3.03, Région 03;	49	0	50	7	106
1.3.04, Région 04;	30	0	29	3	62
1.3.05, Région 05;	21	2	22	14	59
1.3.06, Région 06.1;	32	2	32	19	85
1.3.07, Région 06.2;	32	3	32	23	90
1.3.08, Région 06.3;	22	8	22	76	128
1.3.09, Région 07;	21	3	22	22	68
1.3.10, Région 08;	30	0	31	5	66
1.3.11, Région 09;	27	0	27	7	62
TOTAL:	318	18	322	185	843

2.0 CONDITIONS

2.1 Que 843 enseignants suivent les sessions de perfectionnement organisées à leur intention par les commissions scolaires dans le cadre du programme de perfectionnement collectif (Réf.: circulaire DGDP 79-12, 5 avril 1979).

2.2 Que les projets de perfectionnement élaborés par les commissions scolaires tiennent compte du niveau de connaissance linguistique ou didactique des enseignants de langue seconde de leur milieu.

3.0 IMPACTS INDIRECTS

3.1 Favoriser une diversité de formules de perfectionnement

3.2 Favoriser l'adaptation du perfectionnement aux situations locales

3.3 Déconcentrer les services dispensateurs de perfectionnement (Universités ou autres institutions supérieures).

DESCRIPTION DES INDICATEURS, DES DONNEES ET DE LA POPULATION

1.0 Impact

1.1 D'ici juin 1980, 336 enseignants dispensant l'enseignement de la langue seconde au primaire et au secondaire auront augmenté leur compréhension et leur expression orale et écrite en langue seconde de 5 à 10% en moyenne.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
1.1.1 Pourcentage des participants qui auront augmenté leur maîtrise de la langue de 5 à 10% en moyenne.	- nombre d'enseignants qui ont participé à un perfectionnement en maîtrise de la langue seconde - nombre de ces enseignants qui auront augmenté de 5 à 10% et plus leur compréhension et leur expression orale et écrite en langue seconde	les responsables dans chacune des directions régionales les enseignants

1.0 Impact

1.2 D'ici juin 1980, 507 enseignants dispensant l'enseignement en langue seconde au primaire et au secondaire auront amélioré leur connaissance didactique de l'enseignement de la langue seconde par l'acquisition de six (6) crédits ou l'équivalent.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
1.2.1 Pourcentage des participants ayant amélioré leur connaissance didactique par l'acquisition de six (6) crédits ou l'équivalent.	- nombre d'enseignants ayant participé à un perfectionnement didactique - nombre d'enseignants ayant acquis six (6) crédits ou l'équivalent	le responsable de chacune des directions régionales les enseignants

1.0 Impact

1.3 L'impact vise les enseignants de langue seconde des onze (11) régions administratives selon la répartition suivante:

Région 01, 63; Région 02, 54; Région 03, 106; Région 04, 62; Région 05, 59; Région 06.1, 85; Région 06.2, 90; Région 06.3, 128; Région 07, 68; Région 08, 66; Région 09, 62.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
1.3.1 Pourcentage des enseignants de chacune des régions administratives ayant augmenté leur compréhension et expression orale et écrite de 5 à 10% et leur connaissance didactique de six (6) crédits ou l'équivalence.	- nombre d'enseignants ayant participé à un perfectionnement en linguistique et en didactique dans chacune des régions administratives - nombre d'enseignants ayant amélioré leur connaissance linguistique de 5 à 10% et leur connaissance didactique de six (6) crédits ou l'équivalence dans chacune des régions administratives	le responsable de chacune des directions régionales les enseignants

2.0 Conditions de l'impact

2.1 Que 843 enseignants suivent les sessions de perfectionnement organisées à leur intention par les commissions scolaires dans le cadre du programme de perfectionnement collectif (Réf.: circulaire D.G.D.P. 79-12, 5 avril 1979).

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
2.1.1 Pourcentage des enseignants qui ont suivi les sessions de perfectionnement organisées par les C.S. dans le cadre du programme de perfectionnement collectif	- nombre de sessions de perfectionnement qui sont conformes au cadre de programme de perfectionnement collectif	les responsables de l'évaluation
	- nombre d'enseignants qui ont suivi un perfectionnement conformément au cadre	les responsables de l'évaluation

2.0 Conditions de l'impact

2.2 Que les projets de perfectionnement élaborés par les commissions scolaires tiennent compte du niveau de connaissance linguistique ou didactique des enseignants de langue seconde de leur milieu.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
2.2.1 Pourcentage des commissions scolaires qui ont tenu compte du niveau de connaissance linguistique ou didactique des enseignants de langue seconde de leur milieu	- nombre de C.S. qui ont organisé des sessions de perfectionnement - nombre de C.S. qui ont tenu compte du niveau de connaissance linguistique ou didactique des enseignants de langue seconde de leur milieu	le responsable de chacune des directions régionales le responsable de chacune des C.S. ou un échantillonnage de C.S.

3.0 Impacts secondaires

3.1 La production du cadre général de réalisation favorise une diversité de formules de perfectionnement.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
3.1.1 Nombre de formules différentes utilisées pour le perfectionnement.	- description des formules de perfectionnement - typologies des formules utilisées	le responsable de la direction régionale le responsable de la D.G.D.P.

3.0 Impacts secondaires

3.2 La production du cadre général de réalisation favorise l'adaptation du perfectionnement aux situations locales.

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
3.2.1 Pourcentage des commissions scolaires qui sont satisfaites du programme de perfectionnement mis de l'avant par le M.E.Q. (critères de satisfaction à définir)	- nombre de commissions scolaires qui ont réalisé des projets - nombre de commissions scolaires qui sont satisfaites, selon des critères déterminés	le responsable de chacune des directions régionales les responsables des commissions scolaires

3.0 Impacts secondaires

3.3 La production du cadre général de réalisation déconcentre les services dispensateurs de perfectionnement (universités ou autres institutions supérieures)

NATURE DES INDICATEURS	NATURE DES DONNEES	NATURE DE LA POPULATION
3.3.1 Pourcentage des participants qui ont suivi leurs sessions de perfectionnement sur les lieux mêmes de leur travail.	- nombre total de participants	le responsable de chacune des directions régionales
	- nombre de participants de chaque région administrative	le responsable de chacune des directions régionales
	- nombre de participants ayant suivi leurs sessions de perfectionnement sur les lieux de leur travail	

ANNEXE 4

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS
DESTINE AUX
RESPONSABLES DU PERFECTIONNEMENT
DANS LES
DIRECTIONS REGIONALES

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

EVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS
DESTINE AUX
RESPONSABLES DU PERFECTIONNEMENT
DANS LES
DIRECTIONS REGIONALES

5 MAI 1980

A-1 Indiquer le numéro de votre région administrative. ☐

A-2 Nom _____

Tél.: _____

A-3 Indiquer le nombre de commissions scolaires, seules ou regroupées, qui ont soumis au moins un projet de perfectionnement collectif.

locale	☐
régionale	☐
intégrée	☐
TOTAL	☐

A-4 Indiquer le nombre de commissions scolaires, seules ou regroupées, dont la direction régionale a accepté au moins un projet de perfectionnement.

locale	☐
régionale	☐
intégrée	☐
TOTAL	☐

.../2

/2

A-5 Indiquer le nombre de projets de perfectionnement collectif soumis à votre direction régionale qui impliquent:

les enseignants du primaire seulement	☐
les enseignants du secondaire seulement	☐
les enseignants du primaire et du secondaire	☐
TOTAL	☐

A-6 Indiquer le nombre de projets de perfectionnement collectif acceptés par votre direction régionale qui impliquent:

les enseignants du primaire seulement	☐
les enseignants du secondaire seulement	☐
les enseignants du primaire et du secondaire	☐
TOTAL	☐

A-7 Veuillez noter de 0 à 10 la circulaire D.G.D.P. 79-12, annexe II sur les aspects suivants:

10: très grande satisfaction

0: très grande insatisfaction

clarté	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
précision	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
caractère complet des informations fournies	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
modes de gestion proposés	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

/3

A-8 Avez-vous constaté des lacunes importantes dans la circulaire?

NON ☐

OUI ☐

Si oui lesquelles? _____

_____

A-9 Certaines dispositions de la circulaire vous ont-elles causé des difficultés dans leur application?

NON ☐

OUI ☐

Si oui lesquelles? _____

_____

A-10 Commentaires

_____

_____

_____

_____

ANNEXE II

LE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

1. PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

Dans le cadre du plan de développement de l'enseignement des langues, le ministère de l'Education consacrera, au cours de l'année scolaire 1979/1980, une somme de 1 000 000,00$ à la poursuite du programme expérimental relatif au perfectionnement collectif des enseignants d'anglais, langue seconde et de français, langue seconde.

1.1 Nature du programme

Les sommes affectées au présent programme devront être utilisées à l'élaboration et à la mise en oeuvre par les commissions scolaires de projets de perfectionnement collectif à l'intention des maîtres qui dispensent l'enseignement de l'anglais, langue seconde ou du français, langue seconde.

Ces projets doivent permettre aux individus concernés d'améliorer sensiblement leur enseignement de la langue seconde. Il ne peut s'agir de sessions de sensibilisation à de nouveaux programmes ou d'activités faisant partie du déroulement normal de journées pédagogiques.

Le perfectionnement doit s'inscrire dans le cadre d'une opération planifiée, de durée variable, et porter, selon les besoins des intéressés, sur un ou plusieurs aspects de l'enseignement de la langue seconde, y compris l'amélioration de la compétence linguistique proprement dite.

Le perfectionnement s'adresse, en particulier, aux maîtres qui consacrent la majorité de leur activité professionnelle à l'enseignement d'une langue seconde.

Les sommes allouées peuvent être utilisées à différentes fins telles que:

- engagement de personnes-ressources, remboursement de frais de suppléance s'il y a lieu et au besoin paiement des frais de déplacements et de séjour des enseignants concernés ou de contrats avec des institutions d'enseignement supérieur.

...2

1.2 Répartition budgétaire

La somme totale de 1 000 000,00$ est répartie entre les onze (11) régions de la façon suivante:

- région 01 75 000,00$
- région 02 65 000,00$
- région 03 130 000,00$
- région 04 75 000,00$
- région 05 70 000,00$
- région 06.1 100 000,00$
- région 06.2 105 000,00$
- région 06.3 145 000,00$
- région 07 80 000,00$
- région 08 80 000,00$
- région 09 75 000,00$

Cette répartition a été établie à partir d'un montant de base de 20 000,00$ par région et d'un facteur de pondération qui tient compte de la clientèle, des distances à l'intérieur de la région et de l'accessibilité aux services d'éducation régionaux.

Dans le cadre des activités de perfectionnement réalisées à l'extérieur du Québec, un certain nombre de programmes seront disponibles d'ici le début de mai. Le choix des groupes intéressés devra se faire à l'intérieur de ces programmes.

Les stages d'immersion en anglais langue seconde à la "Louisiane State University" (cent stagiaires admissibles) seront financés à même ces budgets. Les renseignements sur ce programme parviendront aux commissions scolaires dans les prochains jours.

.../3

1.3 Gestion des projets

Les projets de perfectionnement sont élaborés par les commissions scolaires, avec la participation des conseillers pédagogiques en langues secondes, suivant les critères fixés par la direction régionale en concertation avec les commissions scolaires (1). Les projets soumis par les commissions scolaires doivent fournir des informations sur les aspects suivants: objectifs, contenu, modalités, nombre d'enseignants participants, conditions d'admissibilité, mécanismes d'évaluation. Afin d'optimiser l'efficacité des ressources financières allouées, les commissions scolaires auraient avantage à se regrouper dans le but d'élaborer, de présenter et de mettre en oeuvre des projets communs. De leur côté, les directions régionales peuvent, si elles l'estiment nécessaire, faire appel aux spécialistes en langues secondes de la Direction générale du développement pédagogique qui apporteront leur concours à l'étude et à l'évaluation des projets soumis par les commissions scolaires. Il appartiendra aux directions régionales, en collaboration avec la D.G.D.P., d'assurer le suivi et l'évaluation finale des projets mis en oeuvre.

1.4 Coordination des projets

Chaque direction régionale dispose de la somme prévue en 1.2

Les montants non engagés au 30 septembre 1979, dans une D.R., pourront être affectés par la Direction générale des réseaux (D.G.R.) et la Direction générale du développement pédagogique (D.G.D.P.) à des projets supplémentaires soumis à d'autres D.R..

Au cours du mois d'octobre 1979, une évaluation conjointe par les D.R., la D.G.R. et la D.G.D.P. sera réalisée et la possibilité d'une réallocation des ressources non engagées sera étudiée.

---

(1) Date limite de présentation des projets: 31 mai 1979

...4

2. Perfectionnement individuel

Une circulaire particulière fournira plus tard des informations relatives à cette forme de perfectionnement si elle est maintenue en 1979-1980.

ANNEXE 5

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS
DESTINE AUX
RESPONSABLES DU PERFECTIONNEMENT
DANS LES
COMMISSIONS SCOLAIRES

ANNEXE 5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

EVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS
DESTINE AUX
RESPONSABLES DU PERFECTIONNEMENT
DANS LES
COMMISSIONS SCOLAIRES

UN FORMULAIRE A REMPLIR PAR PROJET

5 MAI 1980

BUT DE L'EVALUATION

Le ministère de l'Education dans le cadre de la circulaire D.G.D.P. 79-12, annexe II page 3, procède actuellement à l'évaluation du programme de perfectionnement collectif des enseignants de langue seconde pour l'année 1979-1980.

L'évaluation vise à déterminer l'impact produit par l'ensemble du programme particulièrement en ce qui concerne la nature et les modalités des projets mis en oeuvre ainsi que l'importance du personnel enseignant impliqué en regard des ressources financières engagées.

L'évaluation doit également permettre dans un deuxième temps de fournir aux commissions scolaires une rétro-information sur le degré d'appropriation et d'efficacité des projets qu'elles mettent en oeuvre.

Dans ce but nous vous prions de bien vouloir nous fournir les renseignements demandés dans le présent formulaire.

A l'avance nous vous remercions vivement de votre collaboration.

B-01 INSCRIRE le numéro de votre région administrative. → ☐

B-02 Nom du responsable du projet _____

Tél.: _____

N.B. S'il y a plusieurs responsables donnez seulement le nom du principal responsable.

B-03 Titre du projet _____

_____

B-04 INSCRIRE le nombre de commissions scolaires qui participent au projet. → ☐

B-05 Indiquer la langue qui fait l'objet du projet en titre:

(cocher)

français langue seconde ☐

anglais langue seconde ☐

B-06 Indiquer la catégorie à laquelle appartient le projet en titre:

(cocher)

Catégorie 1 - amélioration chez les participants de la compréhension et de l'expression en langue seconde ☐

Catégorie 2 - amélioration chez les participants des connaissances en didactique ou autres aspects de l'enseignement des langues secondes ☐

Catégorie 3 - autres (préciser) ☐

_____

_____

.../2

/2

B-07 INSCRIRE ci-dessous pour chacune des catégories identifiées en B-06 le nombre de participants qui ont complété le perfectionnement mentionné en titre.

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	CAT. 1	CAT. 2	CAT. 3	TOTAL
Primaire				
Secondaire				

B-08 INSCRIRE en nombre d'heures la durée totale du perfectionnement mentionné en titre. → ☐

B-09 INSCRIRE le nombre de participants qui consacrent les proportions suivantes de leurs tâches à l'enseignement de la langue seconde.

moins de 25% → ☐

26% à 50% → ☐

51% à 75% → ☐

76% à 100% → ☐

B-10 Indiquer, s'il y a lieu, le nombre de participants ayant obtenu des crédits universitaires à la suite du perfectionnement en titre; INSCRIRE à gauche de la double case le nombre de crédits (# c.), à droite le nombre de participants (# p.) les ayant obtenus (utiliser autant de doubles cases que nécessaire).

# c.	# p.	# c.	# p.	# c.	# p.

.../3

/3

B-11 INSCRIRE dans les cases appartenant aux catégories suivantes le nombre de personnes ressources qui ont dispensé le perfectionnement dans le cadre du projet mentionné en titre:

personnel de votre commission scolaire → ☐
personnel d'une autre commission scolaire → ☐
personnel d'un CEGEP → ☐
personnel d'université → ☐
autres (préciser) → ☐

_____
_____

B-12 Le projet s'est déroulé:

(cocher)

dans votre région administrative ☐
à l'extérieur de votre région administrative ☐
à l'extérieur du Québec ☐

B-13 Le projet s'est déroulé sur les lieux de travail:

(cocher)

- de la personne-ressource ☐
- des participants ☐
- autres (préciser) ☐

_____
_____

B-14 INSCRIRE le montant de la subvention accordée au projet en titre par la direction régionale en 1979-1980.

☐ $

.../4

/4

B-15 INSCRIRE le coût réel du projet en titre en 1979-1980. [ ] $

B-16 Est-ce que les participants ont été consultés sur leurs besoins de perfectionnement?

(cocher)

Non ☐

Oui ☐

B-17 Si oui, INSCRIRE le nombre de participants qui ont été consultés à l'aide des moyens suivants:

test _____ ☐

sondage _____ ☐

réunions _____ ☐

rencontres informelles _____ ☐

autres moyens (préciser _____ ☐

_____

_____

_____

/5

B-18 Donnez votre appréciation du degré de satisfaction sur chacun des éléments suivants du programme de perfectionnement collectif.

10: très grande satisfaction
0: très grande insatisfaction

(encercler)

La quantité d'argent disponible	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
Le rôle de la direction régionale	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
Les critères appliqués par la direction régionale pour l'acceptation des projets	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
Les types de dépenses subventionnées	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
La nature du programme tel que défini par la circulaire DGDP -79-12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
L'information à transmettre à la direction régionale pour l'acceptation des projets	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
La responsabilité confiée aux commissions scolaires plutôt qu'à d'autres organismes, de mettre en oeuvre les projets de perfectionnement collectif	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
Le personnel éligible au perfectionnement	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

Commentaires:

_____

_____

ANNEXE II

LE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE

1. PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

Dans le cadre du plan de développement de l'enseignement des langues, le ministère de l'Education consacrera, au cours de l'année scolaire 1979/1980, une somme de 1 000 000,00$ à la poursuite du programme expérimental relatif au perfectionnement collectif des enseignants d'anglais, langue seconde et de français, langue seconde.

1.1 Nature du programme

Les sommes affectées au présent programme devront être utilisées à l'élaboration et à la mise en oeuvre par les commissions scolaires de projets de perfectionnement collectif à l'intention des maîtres qui dispensent l'enseignement de l'anglais, langue seconde ou du français, langue seconde.

Ces projets doivent permettre aux individus concernés d'améliorer sensiblement leur enseignement de la langue seconde. Il ne peut s'agir de sessions de sensibilisation à de nouveaux programmes ou d'activités faisant partie du déroulement normal de journées pédagogiques.

Le perfectionnement doit s'inscrire dans le cadre d'une opération planifiée, de durée variable, et porter, selon les besoins des intéressés, sur un ou plusieurs aspects de l'enseignement de la langue seconde, y compris l'amélioration de la compétence linguistique proprement dite.

Le perfectionnement s'adresse, en particulier, aux maîtres qui consacrent la majorité de leur activité professionnelle à l'enseignement d'une langue seconde.

Les sommes allouées peuvent être utilisées à différentes fins telles que:

- engagement de personnes-ressources, remboursement de frais de suppléance s'il y a lieu et au besoin paiement des frais de déplacements et de séjour des enseignants concernés ou de contrats avec des institutions d'enseignement supérieur.

...2

1.2 Répartition budgétaire

La somme totale de 1 000 000,00$ est répartie entre les onze (11) régions de la façon suivante:

- région 01 75 000,00$
- région 02 65 000,00$
- région 03 130 000,00$
- région 04 75 000,00$
- région 05 70 000,00$
- région 06.1 100 000,00$
- région 06.2 105 000,00$
- région 06.3 145 000,00$
- région 07 80 000,00$
- région 08 80 000,00$
- région 09 75 000,00$

Cette répartition a été établie à partir d'un montant de base de 20 000,00$ par région et d'un facteur de pondération qui tient compte de la clientèle, des distances à l'intérieur de la région et de l'accessibilité aux services d'éducation régionaux.

Dans le cadre des activités de perfectionnement réalisées à l'extérieur du Québec, un certain nombre de programmes seront disponibles d'ici le début de mai. Le choix des groupes intéressés devra se faire à l'intérieur de ces programmes.

Les stages d'immersion en anglais langue seconde à la "Louisiane State University" (cent stagiaires admissibles) seront financés à même ces budgets. Les renseignements sur ce programme parviendront aux commissions scolaires dans les prochains jours.

.../3

1.3 Gestion des projets

Les projets de perfectionnement sont élaborés par les commissions scolaires, avec la participation des conseillers pédagogiques en langues secondes, suivant les critères fixés par la direction régionale en concertation avec les commissions scolaires (1). Les projets soumis par les commissions scolaires doivent fournir des informations sur les aspects suivants: objectifs, contenu, modalités, nombre d'enseignants participants, conditions d'admissibilité, mécanismes d'évaluation. Afin d'optimiser l'efficacité des ressources financières allouées, les commissions scolaires auraient avantage à se regrouper dans le but d'élaborer, de présenter et de mettre en oeuvre des projets communs. De leur côté, les directions régionales peuvent, si elles l'estiment nécessaire, faire appel aux spécialistes en langues secondes de la Direction générale du développement pédagogique qui apporteront leur concours à l'étude et à l'évaluation des projets soumis par les commissions scolaires. Il appartiendra aux directions régionales, en collaboration avec la D.G.D.P., d'assurer le suivi et l'évaluation finale des projets mis en oeuvre.

1.4 Coordination des projets

Chaque direction régionale dispose de la somme prévue en 1.2

Les montants non engagés au 30 septembre 1979, dans une D.R., pourront être affectés par la Direction générale des réseaux (D.G.R.) et la Direction générale du développement pédagogique (D.G.D.P.) à des projets supplémentaires soumis à d'autres D.R..

Au cours du mois d'octobre 1979, une évaluation conjointe par les D.R., la D.G.R. et la D.G.D.P. sera réalisée et la possibilité d'une réallocation des ressources non engagées sera étudiée.

---

(1) Date limite de présentation des projets: 31 mai 1979

...4

2. Perfectionnement individuel

Une circulaire particulière fournira plus tard des informations relatives à cette forme de perfectionnement si elle est maintenue en 1979-1980.